

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque**

MEMOIRE D'ETUDE

Coopération entre bibliothèques:

**La bibliothèque municipale classée d'Orléans
au coeur d'une problématique institutionnelle**

Colin VIDAL

1992

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque**



MEMOIRE D'ETUDE

Coopération entre bibliothèques:

**La bibliothèque municipale classée d'Orléans
au coeur d'une problématique institutionnelle**

mémoire effectué dans le cadre d'un
stage à la bibliothèque municipale d'Orléans
sous la direction de M. DEGUILLY
(13 avril – 10 juillet 1992)

Colin VIDAL



1992

DCB

72

1992

Coopération entre bibliothèques: la bibliothèque municipale classée d'Orléans au coeur d'une problématique institutionnelle / par Colin Vidal.

RESUME: Après une réflexion d'ensemble sur l'évolution institutionnelle des pratiques coopératives des bibliothèques où, dix ans après les débuts de la décentralisation, on paraît être à un tournant, l'auteur s'intéresse à leur développement au niveau de la région Centre, à partir de la bibliothèque municipale d'Orléans et de son projet de CDROM catalographique développé en commun avec celles de Blois et Tours.

DESCRIPTEURS:

Bibliothèque: coopération

Bibliothèque: agence régionale de coopération

Décentralisation culturelle

Orléans: bibliothèque municipale classée

A.G.I.R

Catalogage informatisé

ABSTRACT: After a general reflexion about the institutional evolution of bibliotheconomic cooperation's practical experiences, at a moment, ten years after the beginning of the decentralization, where things are about to change, the author studies their local developpement in the Centre region, seen from Orléans public library, with its project of CDROM automated catalog in common with the Blois and Tours public libraries.

KEYWORDS:

Library: cooperation

Library: cooperation's agencies

Cultural decentralization

Orléans: public library

A.G.I.R

Automated catalogs

Je me permettrai tout d'abord de remercier tous les professionnels, auxquels je suis redevable, outre des nombreuses informations recueillies, pour l'accueil chaleureux qui m'a toujours été réservé:

- M. Deguilly et toute l'équipe de la bibliothèque municipale d'Orléans, auxquels je dois mon initiation professionnelle,
- Mme. Bara et l'équipe de la B.D.P. du Loiret qui m'ont accueilli du 11 au 15 mai.
- Mme Bonnefoy et l'équipe du service commun de la documentation de l'université d'Orléans, qui m'ont accueilli du 9 au 12 juin,

et, pour les entretiens qu'ils ont bien voulu m'accorder:

- M. Seron, conseiller pour le livre et la lecture auprès de la D.R.A.C.,
 - M. Laurent, directeur de la bibliothèque municipale classée de Tours,
 - M. Ermakoff, président d'A.G.I.R. et directeur de la bibliothèque municipale de Blois
 - Mme. Doucet, directrice de la bibliothèque municipale classée de Bourges,
 - Mme. Polin, directrice de la bibliothèque municipale de Chartres,
 - Mlle. Chauvin, directrice de la bibliothèque municipale de Châteauroux,
-
- Mme Michaud, directrice du Centre Jeanne d'Arc d'Orléans,
 - Mme Fabiani, directrice du Centre Charles Péguy d'Orléans,
-
- Mmes. Bellier, Malingre et Leleu-Rouvray au Centre de prêt de la B.N., rue de Richelieu et à Versailles,
 - Mme. Pedot, déléguée générale de la F.F.C.B.,
 - M. Butlen, chargé de mission pour la coordination du réseau lecture-écriture DE/DLC au ministère de l'Education nationale.

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	1
I Les structures de la coopération	
1 Le contexte administratif de la décentralisation.....	5
2 Les agences régionales: Vers une redéfinition des missions?.....	8
A Les origines.....	8
B Les orientations actuelles: Le patrimoine.....	13
C Les limites institutionnelles des agences.....	19
3 Les établissements, au coeur des réseaux de coopération.....	26
II La bibliothèque municipale classée d'Orléans, un élément moteur pour la coopération en région Centre?	
1 Un établissement dans son environnement géo-culturel.....	35
2 Une (jeune) agence de coopération à la croisée des chemins: AGIR.....	38
3 Le pôle orléanais.....	43
4 Le CROM ligérien: Un projet fédérateur?.....	45
A Caractéristiques du projet.....	46
B Perspectives de développement.....	48
C Culture et Education nationale: La coopération problématique.....	51
Conclusion.....	59
Table des annexes.....	I
Bibliographie.....	IX

INTRODUCTION

Sujet de maints colloques et autres journées, évoquée au détour des nombreux rapports au ministre de la Culture qui se sont succédé au fil de la dernière décennie, la coopération entre bibliothèques -dont il a été rappelé récemment qu'elle ne saurait constituer une fin en soi, mais l'un des moyens d'une politique documentaire cohérente à l'échelle nationale¹- pourrait tout aussi bien se définir comme un état d'esprit que comme une réalité institutionnelle encore bien problématique pour nombre de ses acteurs potentiels...

Bouleversé par la scission "historique" de 1975 entre deux tutelles ministérielles (Education nationale et Culture), l'univers des bibliothèques l'a peut-être été plus encore par les transformations technologiques (informatisation) et institutionnelles (lois de décentralisation) qui ont, depuis, conjugué leurs effets pour en accélérer la modernisation -au risque peut-être d'une certaine "balkanisation" en domaines sectoriels ou géographiques, heureusement combattue par le maintien d'une identité professionnelle hautement affirmée dans le cadre syndical ou associatif.

Quant à la décentralisation, qui n'a pratiquement affecté que le secteur de la lecture publique, ses retombées semblent avoir été plutôt bénéfiques, malgré les craintes initiales des professionnels, d'ailleurs toujours réticents

1: cf BERTRAND, Anne-Marie. Le réseau dans le rétro. *Interlignes*, juin 1992, n°27-28, p. 11-19.

dans l'ensemble à l'idée d'une politisation de leurs fonctions et donc réservés à la perspective d'un transfert statutaire dans la fonction publique territoriale. Dans un contexte de croissance générale des dépenses culturelles, porteuses en terme d'image pour les collectivités locales et leurs équipes dirigeantes, sans doute les bibliothèques se heurtent-elles à la concurrence d'autres secteurs plus prestigieux; mais leur vocation médiatique quasi-universelle et l'impact de certains projets architecturaux semblent autant d'atouts pour elles.

Cependant, à partir de 1984, l'Etat, qui conserve la responsabilité du contrôle technique des établissements, a suscité la création de structures associatives, les agences régionales de coopération, appelées à jouer un rôle de fédérateur de toutes les institutions oeuvrant dans le domaine de la lecture publique. Mais, victimes à partir de 1989 du changement de stratégie de la Direction du Livre dans la construction du réseau documentaire national, la première génération des agences ont dû abandonner progressivement les réalisations en cours de bases bibliographiques régionales pour mener à bien des projets plus ciblés, dans le domaine patrimonial notamment.

Le leadership pour la construction du réseau documentaire français est passé alors à l'établissement public de la Bibliothèque de France, qui développe une stratégie fondée sur les points forts des réseaux existants -y compris dans le secteur de l'Education nationale- espérant faire prévaloir une logique de partenariat entre les différents types de bibliothèques géographiquement proches...

L'idée (développée parallèlement dans le cadre de la loi,

récemment adoptée, qui étend les modalités d'application du concours particulier aux bibliothèques municipales à vocation régionale) consiste à prendre appui sur les ressources documentaires et bibliographiques des grands établissements régionaux pour irriguer leur arrière-pays. Cependant, si elle semble se conformer à la logique institutionnelle de la décentralisation, peut-être fait-elle trop bon marché des préoccupations différentes des divers types de bibliothèques, dont les vocations respectives, si elles sont dans les termes tout à fait complémentaires, n'apparaissent pas si faciles à conjuguer sur le terrain.

Sans doute est-il permis d'espérer que les développements continus des technologies informatiques aideront au développement d'un partenariat inter-établissements, mais, pour espérer atteindre l'objectif d'un maillage complet du territoire national par un ensemble cohérent de réseaux documentaires, il reste encore à fixer, d'une part, les compétences et modalités d'intervention respectives de l'Etat, de ses administrations déconcentrées et des différents niveaux de collectivités territoriales, et, d'autre part, à envisager peut-être comme forme de coopération un partage des attributions, à l'image de ce qui se pratique hors de nos frontières...

La réalité de la coopération en région Centre, telle qu'elle m'est apparue lors du stage effectué au printemps dernier à la bibliothèque municipale d'Orléans, et au fil des entretiens que j'ai pu avoir avec quelques-uns de ses protagonistes, n'est sans doute qu'une vue très partielle d'une situation particulière. Aussi, avant d'essayer d'en analyser les perspectives de développement, me suis-je

efforcé de la mettre en regard de l'évolution des structures coopératives au cours des dix dernières années, vue au travers de l'abondante littérature professionnelle qui lui a été consacrée.

Première partie

Les Structures de la coopération

1	Le contexte administratif de la décentralisation.....	5
2	Les agences régionales: Vers une redéfinition des missions?.....	8
	A Les origines.....	8
	B Les orientations actuelles: Le patrimoine.....	13
	C Les limites institutionnelles des agences.....	19
3	Les établissements, au coeur des réseaux de coopération.....	26

Le contexte administratif de la décentralisation

Dimension désormais inhérente au fonctionnement de toute bibliothèque désireuse de satisfaire aux obligations constitutionnelles du service public de la lecture, la coopération apparaît donc comme une nécessité impérieuse du point de vue de la fonctionnalité du réseau documentaire français vis-à-vis des besoins des usagers¹. Elle ne s'en heurte cependant pas moins à la complexité des découpages administratifs que la logique de la décentralisation institutionnelle, destinée pourtant à favoriser la démocratisation culturelle, n'a peut-être pas contribué à réduire.

L'enthousiasme des professionnels des bibliothèques, comme d'ailleurs de l'ensemble du secteur culturel, semble à l'origine avoir été des plus réduits devant les perspectives ouvertes par les lois de décentralisation et les transferts de compétence subséquents. Un double soupçon paraît avoir alors pesé sur les élus placés à la tête des exécutifs locaux: celui d'incompétence et celui de la tentation d'ingérence, dans un domaine, la culture, affecté depuis plusieurs décennies d'une forte connotation politique. Une autre crainte se fit également jour, celle d'un désengagement de l'Etat, risquant d'accroître les déséquilibres régionaux existants, au rebours de la politi-

1: cf *Charte des bibliothèques*. 1992, art.5, 4° alinéa et art.7, 5° alinéa et MELOT, Michel. La coopération entre les bibliothèques françaises. In *Rapport du Conseil supérieur des bibliothèques*. 1991, p. 61.

que d'aménagement du territoire précédemment menée.

Aussi les responsables du ministère de la Culture, soucieux de répondre à ces inquiétudes, que sans doute ils partageaient pour partie, s'efforcèrent-ils de mettre en place des garde-fous. Ce fut en premier lieu la procédure du concours particulier à l'intérieur de la dotation globale de décentralisation, moyen détourné de s'assurer de l'affectation aux différents secteurs culturels concernés des crédits transférés².

Ce fut en second lieu le développement des procédures de contractualisation, par le biais des conventions de développement culturel au cours de la période 1982-1985, puis des contrats de plan Etat-région. Ces procédures allaient au rebours du principe du transfert des blocs de compétence contenu dans la loi du 7 janvier 1983 -transfert qui ne se trouva réalisé dans le domaine culturel que pour les seules bibliothèques centrales de prêt, au profit des départements, à la date du 1^{er} janvier 1986, l'Etat conservant néanmoins à sa charge un programme de mise à niveau des équipements.

Cette politique contractuelle, volontairement incitative à l'égard des élus, avait pour premier inconvénient de ne

2: cf WANGERMEE, Robert. La politique culturelle de la France. In Conseil de l'Europe. *Programme européen d'évaluation*. 1988, p. 108: "L'intégration des crédits de subvention afférents aux bibliothèques municipales dans la dotation globale de décentralisation est confirmée, mais cette intégration se réalise dans le cadre d'une affectation spécialisée, tant en équipement qu'en fonctionnement, pour faire en sorte que ces crédits soient bien utilisés au profit des bibliothèques".

guère corriger les déséquilibres locaux et de s'apparenter plutôt à une prime -sous forme de subventions- aux élèves les plus méritants. Et, surtout, elle omettait de prendre en considération le fait que l'effort budgétaire accompli par les collectivités locales (principalement les communes) dépassait désormais celui de l'Etat, au terme d'un processus de vingt ans qui avait vu l'action culturelle et les structures associatives devenir des enjeux majeurs des politiques municipales.

Aussi a-t-elle pu être ressentie par les politiques comme une tentative détournée de mise sous tutelle, une ingérence, contradictoire avec le principe de compétence des départements pour les affaires départementales et des communes pour les affaires communales, affirmé respectivement par les lois des 10 août 1871 et 3 avril 1884.

L'autre handicap majeur du partenariat à base de financements croisés ainsi mis en place, et dont les DRAC allaient être les chevilles ouvrières, fut la non-visibilité des investissements des uns et des autres. Ce handicap est surtout sensible pour les régions, dernières-nées des collectivités territoriales de plein exercice, soucieuses donc de reconnaissance publique, mais souvent condamnées à un saupoudrage budgétaire d'actions initiées par d'autres (communes principalement): c'est le "jeu du catalogue" entre les différents secteurs culturels, où les bibliothèques ne sont pas forcément les mieux placées³.

3: Selon André-Hubert MESNARD (*Droit et politique de la culture*. 1990, p. 287), le secteur livre et bibliothèques venait au dernier rang des dépenses culturelles des régions en 1987 (5,7 %).

Ce constat justifierait sans doute à lui seul une vieille revendication de la profession: celle d'un texte de loi clarifiant les compétences et niveaux d'intervention respectifs des différentes collectivités territoriales et de l'Etat⁴. Cette mise à plat ne pourrait qu'être bénéfique pour baliser les voies de la nouvelle coopération, ordonnée autour des établissements, afin d'éviter le flou dont ont été victimes au cours des années 80 les agences de coopération. L'essentiel, en effet, reste à faire pour définir au niveau régional une politique des bibliothèques dotée de moyens et de méthodes propres.

2

Les agences régionales

Vers une redéfinition des missions?

A. Les origines

Structures-phares de la coopération depuis la seconde moitié des années 80, les agences régionales de coopération sont directement issues du rapport commandé par le ministre de la culture à un groupe de travail présidé par l'inspecteur général Louis Yvert, intitulé: "Décentralisation et bibliothèques publiques"⁴.

Les propositions qui s'y trouvent formulées dans le domaine de la coopération semblent d'ailleurs s'inscrire tout autant dans le cadre du mouvement de déconcentration des services de l'Etat que dans la logique institutionnelle

4: In Groupe de travail présidé par Louis Yvert. Rapport au directeur du Livre et de la Lecture. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1984, vol.29, n°4, p. 269-297.

de la décentralisation proprement dite, encore que les deux processus paraissent devoir être indissolublement liés...

Aussi y était-il plaidé pour un engagement renforcé de l'Etat, appelé tout d'abord, au nom des exigences du service public de la lecture, à définir au moyen d'une loi cadre les grandes orientations de la politique documentaire au niveau national et les compétences respectives des différents partenaires appelés à en assurer la mise en oeuvre au niveau local.

Les collectivités locales devaient pouvoir bénéficier des services d'assistance et d'expertise, en matière de livres anciens et de nouvelles technologies notamment, de structures implantées en région et dotées de moyens matériels et humains conséquents⁵, structures dont il était favorablement envisagé l'appropriation par les collectivités territoriales -en l'espèce la région⁶, bien perçue comme le maillon faible de la décentralisation culturelle à cette époque et jugée pourtant comme le niveau d'intervention adéquat. Un établissement public national devait parallèle-

5: Mais, comme le notent Louis Yvert (*Perspectives pour la coopération: Observations tenant lieu de synthèse finale. Actes des Perspectives pour la coopération. Orléans. 3-4 juin 1991. 1991, p. 57*) et Anne-Marie Bertrand (art. cité, p. 13), ces perspectives étaient déjà en retrait par rapport aux propositions formulées par la DLL lors de la préparation du IX^e plan, qui prévoyaient la création de dix services régionaux ou inter-régionaux de 40 agents chacun.

6: rapport Yvert cité, p. 281: "Quelles possibilités s'offrent à la région? Celle-ci pourrait se limiter à répartir entre les différentes collectivités territoriales qui la constituent une certaine masse de crédits. Si ces subventions ne sont pas accompagnées d'une action technique, nécessitant elle-même des moyens, notamment en personnel, elles ne seront guère incitatives... La région ne fera que suivre l'effort que les communes et les départements feront en matière de bibliothèques."

ment assurer un double rôle de base arrière logistique et de service d'études.

Le tout s'inscrivait donc bien dans la logique d'une politique classique d'aménagement du territoire, visant à réduire les déséquilibres socio-économiques et donc culturels entre le centre et sa périphérie, tout en conférant à l'appareil d'Etat le contrôle technique et scientifique de cette évolution.

La suite qui allait être donnée à ces propositions allait en modifier quelque peu la physionomie: les structures alors mises en place le furent bien à l'initiative de la Direction du livre et des conseillers auprès des DRAC, mais elles prirent la forme d'associations loi de 1901. Le principal motif de ce changement semble avoir été d'ordre budgétaire, même si la DLL devait abondamment doter les nouvelles venues en crédits de fonctionnement durant leurs premières années d'existence. Cependant, la structure associative pouvait offrir une plus grande liberté d'action aux coopérateurs appelés à être recrutés dans les rangs des responsables des collectivités locales et de toute l'inter-profession des métiers du livre et de la documentation; et l'on se replaçait bien à terme dans une perspective décentralisatrice, les agences devant fonctionner selon la double logique d'un partenariat inter-établissements et de la prestation de services à tous leurs adhérents...

Mais la contradiction initiale entre cet appel au volontarisme de la base et la tutelle étatique malgré tout présente semble n'avoir jamais pu être complètement surmontée, et réapparaîtrait d'ailleurs en pleine lumière quelques années plus tard.

En effet, les agences de coopération de la première génération, portées sur les fonds baptismaux par la DLL au printemps 1985 - en même temps que s'installait à Massy le Centre national de coopération⁷ - avaient pour axe de développement prioritaire (conformément d'ailleurs aux directives du rapport Yvert) la diffusion de l'information bibliographique⁸, dans le contexte de carence temporaire de la Bibliothèque nationale, incapable d'alimenter le réseau des bibliothèques publiques françaises en notices informatisées.

Cette diffusion se trouvait alors assurée par le téléchargement des notices du logiciel de catalogage partagé des bibliothèques centrales de prêt, LIBRA, depuis l'ordinateur central de la DLL à Saint-Cyr, sur des serveurs régionaux via le SUNIST, avant leur redistribution aux bibliothèques du réseau équipées du logiciel de gestion intégré LIBRA.

Mais l'installation du SUNIST sur du matériel IBM en 1986, entraînant le reformatage de LIBRA précédemment implanté sur Bull⁹, le mauvais développement commercial donné par la DLL au produit-logiciel dans le contexte de la décentralisation et de l'apparition d'autres logiciels de gestion sur le marché, enfin le mauvais fonctionnement du réseau de catalogage partagé devaient entraîner la décision

7: cf compte-rendu dans *Coopération*. nov.1985, n°0.

8: cf l'article de François Larbre, dans *Coopération* de janvier-mars 1990 (n°* 13-14), mettant en cause le coût de revient des notices de la base régionale BRASIL 1 et la polémique qui s'en suivit avec les responsables d'ACORD -qui montre l'inadéquation des prestations offertes pour les grosses unités de la lecture publique.

9: et le transfert de la base d'ACORD, BRASIL 1, sur un serveur du nord de la France, le CITI.

politique d'une "pause LIBRA" en 1988, pause qui s'apparentait en fait à un arrêt de mort -précédant d'ailleurs d'un an à peine la mise en sommeil du Centre de coopération de Massy...

L'agence régionale de Rhône-Alpes, l'ACORD, constamment en pointe depuis le début du mouvement grâce à l'engagement des professionnels et de personnalités politiques locales¹⁰, décidait alors, pour continuer à enrichir sa base bibliographique dite BRASIL 1, de pratiquer la récupération des notices des bases Electre (Cercle de la librairie) et BN-Opale.

Las, le choix fait en 1989 dans le cadre du schéma directeur de l'information bibliographique de confier la diffusion des notices de BN-Opale à un établissement public annonçait la dénonciation quelques mois plus tard par la Bibliothèque nationale des conventions passées avec ACORD, ce qui allait susciter une violente polémique de la part des responsables de l'association...

Ainsi le secteur de l'information bibliographique, pourtant encore décrit dans le rapport Briand-Alessio de l'été 1988¹¹ comme seul domaine d'activité susceptible d'être rentable pour les agences régionales, illustre-t-il les limites de l'autonomie conférée à ces structures, et, quoique certains auteurs polarisent précisément le débat sur la question des structures¹², plus largement sur les limites

10: Rodolphe Pesce, député-maire de Valence et alors président du conseil général de la Drôme, président, puis président honoraire d'ACORD, et Jacques Oudot, vice-président du conseil régional de Rhône-Alpes et adjoint à la Culture du maire de Lyon, actuel président d'ACORD.

11: dont des extraits furent publiés dans le n° spécial *Coopération d'Interlignes*, mars 1989, n°10.

12: cf BERTRAND, Anne-Marie. art. cité.

de la décentralisation en matière culturelle.

B. Les orientations actuelles: Le patrimoine

Mais la simple équité invite à souligner en regard les avancées sensibles réalisées dans d'autres secteurs par les agences de coopération, quand bien même elles seraient moins décisives dans l'immédiat pour la construction du réseau documentaire national, dont il semble désormais que l'établissement public de la Bibliothèque de France doive assurer le leadership.

En effet, si pour la première génération des agences (celles installées dès 1984-1985 par la DLL), priorité avait été donnée à la mission de diffusion de l'information bibliographique -au point même d'hypothéquer, après l'arrêt de cette activité, la survie de l'une d'entre elles (AC2L)-, la couverture de l'ensemble du territoire par leur réseau fut une entreprise de plusieurs années, à peu près achevée en 1988, date à laquelle le rapport Briand-Alessio au ministre de la Culture s'essayait à tirer un premier bilan de l'expérience, en faisant apparaître trois autres domaines principaux d'intervention: formation et information des professionnels, action culturelle autour du livre et de l'écrit, conservation et mise en valeur du patrimoine.

Si, par la suite, les tableaux de bord publiés annuellement par la Fédération française de coopération des bibliothèques (FFCB) mettent en évidence une diversification croissante des secteurs d'activités des agences¹³, ces

13: cf Fédération française de coopération entre bibliothèques (F.F.C.B.). *Enquête: Etat des lieux de la coopération régionale 1991*. 1992, et le tableau reproduit à

trois-là continuent à occuper le devant de la scène.

Or, si l'importance localement accordée aux missions de formation ou d'action culturelle peut beaucoup varier en fonction du contexte local et de la présence ou non d'associations professionnelles (l'ABF principalement) pour la première, d'un centre régional du livre pour la seconde, le développement des activités liées au patrimoine, qui touche la totalité des agences régionales en 1991, paraît mieux se prêter à une analyse des pratiques coopératives.

Peut-être n'est-il pas non plus inutile d'essayer d'expliquer tout d'abord cet intérêt universel pour le patrimoine...

Sans doute a-t-il été servi par une conjoncture politique favorable, ayant été remis à l'honneur par la nouvelle équipe du ministère de la Culture en 1986, qui en faisait l'un des grands axes de son action (avec l'enseignement artistique), dont on peut penser qu'il était assuré de trouver audience auprès de la majorité de droite au pouvoir dans la quasi-totalité des régions... Et, nonobstant leur couleur politique, les élus locaux avaient déjà sans doute été sensibilisés à la question du patrimoine mobilier et monumental, naguère chasse gardée de l'Etat mais à la gestion duquel la décentralisation les associait désormais¹⁴ et dont la valeur emblématique faisait par ailleurs un atout maître dans leur politique de communication.

Pour le patrimoine écrit et imprimé, il souffrait certes

l'annexe 1, où l'action culturelle recouvre en fait plusieurs secteurs: publics spécifiques, littérature jeunesse, promotion du livre et de la lecture.

14: au sein des commissions régionales du patrimoine historique, archéologique et ethnologique (COREPHAE).

d'une moins grande "visibilité", mais pour des élus régionaux ayant généralement eu une expérience antérieure de gestion des affaires communales, il pouvait apparaître comme l'élément principal, voire unique, d'affirmation d'une identité culturelle locale; en outre, sa lisibilité toute relative conférait une légitimité ici incontestée au maintien d'une tutelle étatique, via le décret sur le contrôle technique des bibliothèques des collectivités territoriales du 9 novembre 1988 et les articles 341-1 à 341-10 du Code des communes.

Reste qu'en contrepartie, l'action des professionnels en faveur du patrimoine serait d'autant plus encouragée qu'elle serait plus médiatique. Fort heureusement ce souci rencontrait celui du ministère après 1988, qui lançait alors, sur le modèle de la fête de la musique, "la fureur de lire" et la journée, devenue mois, du patrimoine écrit et graphique, qui coïncidaient assez heureusement en septembre-octobre pour susciter un engagement massif des professionnels des bibliothèques en direction du public sur une courte période.

Un certain nombre d'agences régionales, quant à elles, relayèrent cet effort par l'organisation de grandes expositions¹⁵ qui, si elles mirent parfois temporairement en danger leur équilibre budgétaire¹⁶, eurent du moins le mérite de consacrer au grand jour la coopération entre archives départementales et bibliothèques au niveau de l'en-

15: cf la liste des catalogues et des autres publications des agences sur le sujet dans *Les feuillets de l'interactif*, mai 1992, n°1.

16: Ce fut notamment le cas d'Interbibly en Champagne-Ardenne. cf la lettre de son président dans *Interlignes*, mars 1992, n°26, p. 22.

semble d'une région, où les vocations respectives de ces services apparaissent tout à fait complémentaires pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

Car, hors ces manifestations temporaires de prestige, nécessaires on l'a vu à la sensibilisation des responsables politiques bailleurs de fonds, le patrimoine offre un vaste champ d'expérience pour le développement des pratiques coopératives dans le cadre d'un travail de fond des professionnels pour la conservation des collections -travail relayé d'ailleurs par l'Etat avec la mise en place progressive de fonds régionaux d'acquisition pour les bibliothèques (FRAB), de conseillers livre ancien auprès des DRAC et, au niveau central, l'installation d'un Conseil national scientifique du patrimoine.

Encore un rapide survol des programmes en cours permet-il de mieux apprécier les limites qualitatives de ces pratiques: de la distribution des subventions accordées par un conseil régional pour la restauration de documents anciens¹⁷ (qui s'apparente après tout à un *self-service* de la part des établissements ayant présenté des dossiers, et n'est pas très différente dans ses modalités d'exécution de la répartition des crédits déconcentrés de la DLL par le conseiller livre de la DRAC), à la définition d'une politique d'acquisitions et de conservation-élimination partagées dans le domaine de la documentation d'intérêt régional, dont au moins un essai semble avoir été tenté¹⁸,

17: C'est le cas de l'agence AGIR en région Centre, sur laquelle nous reviendrons dans la deuxième partie.

18: en Bourgogne, par l'agence régionale ABIDOC. Le fonds local y est couvert, au niveau régional, par la bibliothèque municipale de Dijon, qui acquiert systématiquement un exemplaire de chaque ouvrage, et, dans le cadre de circons-

on balaie toute la gamme des chantiers de la coopération¹⁹: publication de catalogues imprimés des fonds anciens ou régionaux, de vidéodisques, campagnes de microfilmage de la presse des XIX^e-XX^e siècles, voire mise sur pied d'ateliers spécialisés dans ces tâches et les travaux de restauration²⁰, préconisée d'ailleurs dès 1982 dans le rapport Desgraves sur le patrimoine des bibliothèques²¹...

L'intérêt de ce rapport, dix ans après la publication de ses conclusions, est de nous permettre de mesurer le chemin parcouru, à la fois sur le terrain et peut-être surtout dans les esprits. Développant les propositions formulées par la commission Pingaud-Barreau l'année précédente dans ses deux rapports successifs (*55 Propositions pour le livre, Pour une nouvelle politique de la lecture*), le texte préconisait, à partir du constat de l'insuffisance des structures existantes²², la mise en place de services communs au niveau régional et national, chargés d'assumer les missions d'intérêt public incombant à l'Etat dans le domaine des techniques de conservation et l'élaboration de plans de conservation et de sauvegarde partagée entre les bibliothèques

criptions définies, par des bibliothèques désignées, qui en achètent deux.

19: cf F.F.C.B., ouv. cité: fiches d'activités.

20: projet commun aux agences ABIDOC (Bourgogne) et ACCOLAD (France-Comté) d'un centre interrégional pour la restauration et la conservation de l'écrit (CIRCE).

21: cf le texte intégral dans *Bulletin des bibliothèques de France*. déc.1982, vol.27, n°12, p. 657-688.

22: savoir le Centre de recherche sur la conservation des documents graphiques, laboratoire associé du CNRS, implanté dans les locaux du Muséum depuis sa création en 1963, et le défunt Centre national de la restauration et de la reliure, créé sur le papier en 1977, mais réduit en fait aux ateliers de la Bibliothèque nationale.

ques, pour déboucher sur la publication de catalogues collectifs. Dans l'immédiat, même si l'importance dans ce dispositif des dix-neuf bibliothèques municipales bénéficiaires du dépôt légal imprimeur et des CADIST pour l'information scientifique était souligné, c'est l'installation de cinq centres inter-régionaux dotés du statut d'établissements publics nationaux qui était préconisée pour la période 1983-1985, un transfert de compétences vers les collectivités territoriales étant cependant envisagé à terme.

On sait ce qu'il advint de ces propositions qui ne devaient trouver de début d'application qu'avec la création du Centre national de coopération des bibliothèques publiques à Massy, avec des missions initiales beaucoup plus larges que simplement patrimoniales. Cet établissement aura joué néanmoins un rôle important dans ce domaine avec son unité mobile de désinfection et l'inventaire des collections de périodiques microfilmées, au destin duquel il a présidé jusqu'à sa disparition. Qu'en sera-t-il désormais de ces activités, après la métamorphose du CNCBP à Villeurbanne en Institut de formation des bibliothécaires, assumant des fonctions d'ailleurs tout aussi vitales en matière de coopération mais qui ne constituaient que l'un des volets de l'action du centre de Massy?

On voit donc en se reportant ainsi en arrière que, dans le domaine patrimonial comme plus largement pour la construction de réseaux documentaires assurant un mode de gestion coopératif des collections, les agences de coopération, qui se sont substituées aux structures projetées il y a dix ans, sont restées dans l'ensemble très

en-deçà des objectifs définis alors.

Faut-il incriminer leur forme juridique, qui, à vouloir conjuguer le volontarisme des professionnels et l'implication des collectivités locales, aurait surtout présidé au désengagement de l'Etat, qui se serait doté des moyens d'un contrôle réglementaire, mais pas de ceux d'une intervention directe dans les domaines relevant de son entière compétence, comme les fonds patrimoniaux? A *contrario*, on pourrait tout aussi bien prétendre que les changements d'orientation imposés par la Direction du livre aux partenaires locaux étaient assez peu faits pour stimuler l'engagement des élus politiques au sein des agences, engagement resté très minoritaire qualitativement, même si statistiquement il n'a cessé de se développer²³...

C. Les limites institutionnelles des agences

Un autre constat semble devoir être fait, c'est celui d'un échec global des agences à dépasser les frontières sectorielles entre Culture et Education nationale, et même à avoir su créer au sein de la lecture publique une véritable synergie institutionnelle. Constat fondé sur la lecture des statistiques établies par la Fédération française de coopération des bibliothèques²⁴, qui montrent la sous-représentation au sein des agences des responsables de bibliothèques universitaires, d'une part, de bibliothèques départementales de prêt, d'autre part. Faiblesse d'ailleurs bien perçue au niveau national, et que l'entrée en 1992 au

23: cf F.F.C.B., enquête citée et le tableau repris en annexe 2, qui en est extrait.

24: *ibid.*

conseil d'administration de la FFCB d'un représentant de la DPDU pour y siéger aux côtés de celui de la DLL prétend contribuer à corriger.

Mais il est néanmoins à craindre que les causes de cet absentéisme n'aient à la base des causes plus profondes: les activités actuellement développées par les agences de coopération dans le domaine patrimonial et l'action culturelle autour du livre ne correspondent guère, en effet, aux missions des services communs de la documentation des universités; sans doute les bibliothèques universitaires dotées d'importants fonds anciens peuvent-elles y trouver l'occasion d'échanges fructueux, mais cela semble être resté un type de comportement minoritaire²⁵. Du moins faut-il espérer, vu le rôle-clef détenu par les bibliothèques universitaires dans les réseaux documentaires jugés à l'heure actuelle être les plus performants²⁶ et celui qu'ils seront appelés à jouer dans la constitution des micro-réseaux locaux, que ce n'est pas une question d'état d'esprit avant tout...

Pour ce qui est des bibliothèques départementales de prêt en revanche, si on comprend aisément que, pour ce qui concerne le patrimoine, les services d'archives départementales s'imposent comme des partenaires plus naturels aux bibliothèques municipales, leur absence s'explique plus mal dans le secteur de l'animation cultu-

25: cf PIERDET, Christian (B.U. de Franche-Comté). Bibliothèque universitaire et coopération régionale. *Bulletin des bibliothèques de France*. 1990, vol.35, n°2, p.96-98.

26: cf l'analyse de Michel Melot, *Rapport du Conseil supérieur des bibliothèques*, ouv. cité, p. 62-63.

relle, dont elles sont un des fers de lance en milieu rural: la formation, la littérature de jeunesse, les publics spécifiques sont autant d'activités qu'elles en commun avec les agences.

Alors? Faut-il évoquer le faible engagement des assistants de conservation dans les structures coopératives qui seraient, à la différence des associations professionnelles, essentiellement pilotées par des conservateurs ou des bibliothécaires responsables d'établissements?

Peut-être surtout, l'heure des serveurs bibliographiques régionaux étant désormais passée, les retombées des actions entreprises au niveau régional sont-elles très limitées pour le réseau départemental de chacune des bibliothèques départementales de prêt, dont l'évolution en cours tend par ailleurs sans doute à individualiser de plus en plus les stratégies de développement en fonction du contexte politique et géographique local, les "BCP" devenues "BDP" ayant été les seules structures à faire l'objet d'un transfert de compétences complet au 1^{er} janvier 1986...

Les derniers développements législatifs²⁷ et technologiques²⁸ les touchant directement semblent d'ailleurs devoir aller dans le même sens. De "réservoirs à livres", les bibliothèques départementales de prêt, à des rythmes sans doute divers, tendent de plus en plus à inté-

27: loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République; cf à ce propos l'intervention de Jean-Michel Mougard, Le cadre juridique de la décentralisation. In *Perspectives pour la coopération*, ouv. cit., p.31-39.

28: notamment le système de tarification du serveur bibliographique national.

grer les fonctions d'un service technique départemental classique: missions d'expertise en matière bibliographique, informatique, peut-être aussi fonctions de centrale d'achat pour le matériel et les livres; on serait cette fois très proche du modèle allemand des Fachstellen²⁹. Dans cette optique, la bibliothèque départementale de prêt constituerait donc bien la tête d'un réseau reposant sur de petites unités de lecture publique (les fameuses PULP), les actuelles bibliothèques-relais de la circulaire du 1^{er} août 1985 parvenues à l'âge adulte à la faveur des derniers développements législatifs sur l'intercommunalité³⁰, et appelées à se doter à leur tour d'un personnel pour partie professionnel -à l'égard desquelles donc la bibliothèque départementale n'aurait plus à jouer le rôle de réservoir à livres que dans certains domaines de références (encyclopédies, fonds locaux, littérature professionnelle) où elle alimenterait le prêt-inter³¹...

Or, dans le cadre d'une redéfinition des missions des bibliothèques centrales de prêt, un autre débat ne peut manquer de se réouvrir, qui concerne plus largement la coopération entre deux départements ministériels pour l'instant réunis, l'Education nationale et la Culture: il s'agit de définir les modalités de la collaboration entre professionnels de la lecture publique et monde enseignant

29: cf VANBESIEN, Hugues. Conception du réseau de lecture publique et politique du *Land* en Rhénanie du Nord-Westphalie. *Interlignes*. mars 1992, n°26, p. 7-12 et *id.*. La *Stadtbücherei* de Cologne. *Bulletin de l'A.B.F.*. 2^e trim.1992, n°155, p. 58-64.

30: cf note 28.

31: cf les exemples de la Loire et de la Saône-et-Loire, cités par MELOT, Michel. rapport cité. p. 17.

dans les processus d'apprentissage de la langue et de l'expression écrite³².

Sujet d'une actualité brûlante là encore, à quelques semaines de l'annonce par le ministre d'un "plan pour la lecture dans les écoles et collèges", thème -"la lecture et l'écriture à l'école"- ensuite largement développé à l'occasion de la dernière Fureur de lire³³, qui a vu reconduites et semble-t-il généralisées les opérations mises en place en 1991 d'accueil d'écrivains dans les classes notamment.

N'y a-t-il pas dès lors un paradoxe entre l'engagement de plus en plus affirmé des bibliothèques municipales en direction des milieux scolaires en milieu urbain, dans le cadre des programmes de DSQ notamment, et le désengagement de ce même milieu préconisé pour les bibliothèques centrales de prêt depuis une circulaire ministérielle vieille d'une quinzaine d'années, dont l'application il est vrai semble avoir connu des fortunes bien diverses? Sans doute les moyens matériels supérieurs des bibliothèques municipales leur permettent-elles de développer des actions plus adaptées au public des enfants pris dans sa singularité, au travers d'opérations ponctuelles comme des animations (l'heure du conte) ou des visites de classes suivies de prêts massifs d'ouvrages, voire l'aide à la constitution de fonds (programme "Des livres pour l'école") pour les B.C.D. Mais en quoi le recours aux bibliobus scolaires serait-il

32: cf le n° spécial du *Bulletin d'information de l'A.B.F.* 3° trim.1992, n°156, consacré au congrès d'Arles, *Bibliothèque et éducation*.

33: cf *Supplément de la Lettre d'information du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture*, jeudi 15 oct.1992, n°333.

plus blâmable dans le cadre départemental que dans celui d'agglomérations comme Tours ou Nantes?

Deux types de problèmes semblent devoir se poser: celui des moyens matériels d'une telle politique, qui risquerait de se développer aux dépens de la lecture publique adultes. Mais, dans la mesure où ces établissements scolaires relèvent désormais qui de la tutelle des municipalités - écoles primaires-, qui de celle des conseils généraux - collèges-, si leur desserte par les services publics relevant de leur compétence (bibliothèques municipales et départementales) constitue pour eux une priorité politique, qui saurait y trouver à redire? Le processus en cours dans le cadre du "plan pour la lecture" ne va-t-il pas d'ailleurs dans ce sens, en s'essayant, à partir des expériences déjà mises en oeuvre localement dans une vingtaine de départements pilotes, à contractualiser sur des objectifs pluriannuels précis le développement de réseaux dans le cadre de la logique de partenariat inhérente à la décentralisation?

La deuxième difficulté rencontrée est d'ordre semble -t- il plus psychologique, puisqu'elle consiste à définir les modalités intellectuelles de la collaboration des bibliothécaires et des enseignants, vécue sur le mode de la complicité querelleuse, et la démarche pédagogique la mieux adaptée pour permettre l'appropriation par l'enfant du savoir livresque et l'acquisition progressive d'un regard critique sur celui-ci. Aussi appartiendra-t-il aux professionnels des deux bords, réunis au sein de comités de pilotages départementaux sous la houlette des conseillers livre des académies et des DRAC, de tirer la leçon de la confrontation des points de vue et des expériences, qui doit

avoir lieu dans les prochains mois dans le cadre de forums régionaux et nationaux, pour dépasser le traditionnel clivage entre la bibliothèque scolaire, lieu de contrainte et la bibliothèque municipale, espace de liberté, afin de créer une véritable synergie institutionnelle reposant néanmoins sur un clair partage des rôles.

Dans un tel cas, sans doute les agences de coopération et leur structure nationale, la FFCB, ont-elles joué un rôle tout à fait utile d'interlocuteurs privilégiés des responsables du projet à l'Education nationale³⁴, mais ce n'est pas pour autant que la mise en oeuvre leur en a été confiée...

Et sans doute touche-t-on là aux limites de leur action: limites sectorielles on l'a vu, mais aussi plus structurelles: un association loi de 1901, fondée sur des concours personnels volontaires, ne saurait semble-t-il prendre en charge à la fois l'animation du secteur culturel du livre dans le cadre d'une région et y assumer l'ensemble du service public de la lecture. Le temps semble donc venu pour les agences, conçues d'ailleurs à l'origine comme des structures de préfiguration, d'une redéfinition plus claire de leurs fonctions, pour laquelle la réforme en cours du partage des attributions entre la Direction du livre et le Centre national des lettres semble offrir un modèle tout désigné³⁵, même s'il est sans doute destiné à susciter de vives résistances de la part des structures les plus développées, pour lesquelles il s'apparenterait à une seconde dépossession, après celle des serveurs bibliographi-

34: cf les actes du colloque de l'université d'été de Lacanau. 1991 (à paraître prochainement).

35: cf *Interlignes*. janvier 1992, n°25, p. 17-20.

ques régionaux...

Mais la logique institutionnelle actuelle semble être, pour la construction de réseaux bibliothéconomiques cohérents, de faire fond sur les établissements faute, dix ans après les premières lois de décentralisation, de pouvoir implanter en région de nouvelles structures déconcentrées de services, et afin aussi, sans doute, de mobiliser l'ensemble des professionnels et des collectivités de tutelle.

3

Les établissements, au coeur des réseaux de coopération

L'idée d'utiliser le formidable potentiel documentaire et le savoir-faire professionnel des grandes bibliothèques municipales au service du développement des réseaux documentaires au niveau régional n'est certes pas nouvelle. Le second rapport Pingaud-Barreau³⁶ assignait aux intéressées des fonctions assimilables à celles d'une bibliothèque nationale de région: la gestion du dépôt légal, l'établissement de catalogues collectifs, la diffusion de l'information bibliographique et l'organisation du prêt entre bibliothèques. Dans un article du *Bulletin des bibliothèques de France* de 1984³⁷, le directeur de la bibliothèque municipale de Lyon de l'époque, Jean-Louis Rocher, évoquant au passage la question de la coopération avec la bibliothèque universitaire pour la définition d'une politique d'acquisitions concertées, s'attachait à mettre en

36: *Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture*, ouv. cit., p.173.

37: n°4, p. 299-306.

valeur les atouts propres aux grandes bibliothèques municipales classées pour assumer des missions d'intérêt collectif³⁸: forte qualification du personnel, importance des budgets d'achats et des locaux.

Aussi, à l'heure où un certain nombre de grands projets de constructions de médiathèques provinciales se trouvaient bloqués faute de crédits -sous peine de les voir absorber la totalité des enveloppes budgétaires régionales alimentées par le concours particulier de la D.G.D.-, l'Etat a-t-il décidé de réformer cette dernière procédure en y créant une troisième part destinée aux bibliothèques municipales à vocation régionale³⁹.

Le texte de loi précise bien qu'à côté des "conditions de surface, d'importance du fonds et de diversité de supports documentaires", les établissements devront démontrer leur "*aptitude à la mise en réseau*", l'exposé des motifs faisant quant à lui état du souhait gouvernemental d'"équilibrer, en termes d'aménagement du territoire, le projet de Bibliothèque de France en favorisant l'émergence d'équipements qui dans une logique de réseau joueraient un rôle fédérateur de la lecture à l'échelon régional et seraient susceptibles de devenir des pôles associés à la Bibliothèque de France".

38: Outre celles susmentionnées, la formation professionnelle et, dans le domaine patrimonial, les fonctions d'expertise, de conservation et d'exploitation scientifique des fonds anciens; article à contre-courant, donc, des conclusions formulées dans les rapports Desgraves et Yvert cités.

39: cf loi du 13 juillet 1992 et son commentaire dans *Lettres*. oct.1992, suppl. n°4, dans l'attente de la parution de ses décrets d'application.

Sans doute le système de tarification pyramidal du Serveur bibliographique national a-t-il été conçu dans cette perspective d'un réseau de la lecture publique structuré autour des bibliothèques municipales à vocation régionale, mais, pour les autres fonctions d'intérêt collectif qu'elles seront amenées à assumer, n'apparaîtrait-il pas à la fois opportun, dans le contexte de restriction des budgets municipaux, et logique de modifier leur statut et de les transformer en établissements publics⁴⁰, au fonctionnement desquels seraient associés à la fois l'Etat et la Région, outre l'ancienne collectivité locale de tutelle?

Car c'est bien cette dimension régionale qui cause le principal problème: si l'informatique et, de ses applications, celle qui concerne le plus le grand public, le minitel, peuvent suffire à diffuser très largement l'information bibliographique vers les structures bibliothéconomiques les plus embryonnaires, encore faudra-t-il assurer le fonctionnement du réseau régional de prêt-inter qui, côté lecture publique, s'adresserait tout à la fois aux unités satellitaires des B.D.P. et à une fraction des 800 bibliothèques de villes de plus de 10 000 habitants. Les moyens de fonctionnement des bibliothèques municipales à vocation régionale ne risquent-ils pas d'être complètement dépassés si le système fonctionne à plein?

Les bibliothèques départementales de prêt devront alors jouer à leur niveau un rôle de premier filtre, en passant des accords "de bon voisinage" avec les unités moyennes de lecture publique les plus proches, à l'exemple de ce qui

40: suggestion jadis formulée par Jean-Louis Rocher (art. cité) et curieusement restée sans échos.

s'est fait dans la Loire et en Saône-et-Loire⁴¹, le second volet de la réforme actuelle du concours particulier devant leur donner les moyens nécessaires.

Mais, à l'heure actuelle, cette belle construction théorique ne risque-t-elle pas de se heurter à deux gros obstacles, la quasi absence de catalogues collectifs, provisoire sans doute, mais aussi le système de tarification postale en vigueur, qui ne fait bénéficier du régime de franchise que les envois à destination ou en provenance du Centre de prêt de Versailles -qui, sous le coup du cumul de ces deux inconvénients majeurs et d'une réduction constante de ses moyens matériels (absence d'informatisation) et humains, se voit condamné à l'engorgement...

En outre, la logique de fonctionnement, tout à la fois géographique et horizontale, de la bibliothèque municipale à vocation régionale au sein du réseau de la lecture publique ayant pour conséquence le développement d'un fonds à vocation encyclopédique, n'est-elle pas quelque peu contradictoire avec la dimension essentiellement verticale et thématique des futurs pôles associés? Bertrand Calenge, dans un article récent⁴², relève la difficulté, même s'il insiste par ailleurs sur le rôle de pierre angulaire que joueront les établissements entre les différents réseaux.

L'idée force, développée au sein d'un document de travail de la Bibliothèque de France sur ces mêmes pôles associés⁴³,

41: cf MELOT, Michel. rapport cité, p.65.

42: cf Réseaux à facettes: Les établissements au coeur des flux bibliographiques et documentaires. *B.B.F.*, 1992, n°5, p. 12-23 et l'analyse voisine d'Anne-Marie Bertrand, *Interlignes*, juin 1992, n°27-28, p. 18.

43: cf GRUNBERG, Gérald. La carte documentaire de la Bibliothèque de France. *Bulletin de l'A.B.F.*, 4° trim. 1990,

qui est de constituer, par dérivation catalographique, de grands réservoirs de localisations bibliographiques prenant en compte les "masses documentaires" existant dans les différents types d'établissements, au nom de la complémentarité de leurs fonds, et donc d'une fonctionnalité maximale vis-à-vis des exigences du public, a du moins le mérite de consacrer le succès d'un certain nombre de réseaux locaux associant partenaires de l'Education nationale et de la Culture⁴⁴ et de s'efforcer de structurer ces ensembles, à tout le moins temporairement, dans le cadre de la configuration initialement prévue d'un G.I.P.⁴⁵.

Mais cette construction ne suppose-t-elle pas, pour assurer son fonctionnement, outre la mise en place rapide en amont de catalogues collectifs également complémentaires et accessibles à tous⁴⁶, la définition stricte entre les bi-

n°149, p. 58-64 et Etablissement public de la Bibliothèque de France. *Rapports des groupes de travail 1991*. 1991. Rapport du groupe de travail Pôles associés, p.1 174-220, plus développé que l'intervention sur le même thème de Georges Perrin au colloque *Perspectives pour la coopération* déjà cité.

44: cf LARBRE, F. et DOUCET, E. La constitution d'un réseau local multipartenaires à Saint-Etienne. *Bulletin de l'A.B.F.*, 2° trim. 1987, n°147 et GUILBAUD, D. (bibliothèque municipale de Dunkerque). Coopérer dans une agglomération: Restons simple!. *B.B.F.*, 1991, n°3 et, à propos de la même expérience, CEGLARSKI, Régis. Le réseau documentaire dunkerquois. *Documentaliste*, mars-avril 1991, vol.28, n°2, p. 99-101.

45: La participation systématique de l'établissement public de la Bibliothèque de France à chacun d'eux devant matérialiser son rôle dans la construction du réseau documentaire national, pour lequel les ambitions initiales des concepteurs du projet semblent avoir été revues à la baisse depuis longtemps. cf GATTEGNO, Jean. *La Bibliothèque de France à mi-parcours: De la TGB à la BN bis?*. 1992, p.48.

46: Outre le Catalogue collectif de France, futur G.I.P. copiloté par la B.d.F., la B.N., l'E.N.S.S.I.B. et le

bibliothèques de leurs champs de compétences respectifs dans tel ou tel domaine d'acquisitions⁴⁷, selon le modèle britannique ou allemand⁴⁸ -dont la combinaison est d'ailleurs à la base du succès des CADIST dans le secteur universitaire? Ces derniers seront certes partie prenante du réseau des pôles associés, mais ont pour seul défaut d'être, dans leur quasi totalité, implantés en région parisienne...

En aval, le projet de la Bibliothèque de France, qui s'est voulu dès l'origine orienté vers les nouvelles techno-

C.N.U.S.C., côté Culture, et le Pancatalogue, côté Education nationale, on pourrait aussi mentionner un outil plus ancien, le Catalogue collectif des ouvrages étrangers (C.C.O.E.). Confié depuis 1977 au Centre de prêt de la B.N., il semble destiné, au terme de 40 ans de bons et loyaux services, à tomber en déshérence, malgré un fichier (manuel) riche d'un million de titres et de quatre millions de localisations (mais qui n'est plus alimenté depuis 1987 par la B.N.) et une structure fédérative ayant préfiguré, dans une large mesure, celle du C.C.N., avec ses 624 adhérents, dont encore 300 actifs, groupés au sein de 16 catalogues collectifs régionaux, dont 3 fonctionnent encore. Cette organisation, dont le moindre mérite n'était pas de transcender les frontières sectorielles qui séparent Culture et Education nationale, ne verra ses missions que partiellement assumées par le réseau des CADIST, de surcroît trop universitaire dans sa conception même.

47: pour la définition desquels l'attribution de crédits pour la constitution de fonds thématiques par le Centre national des lettres devrait jouer un rôle fédérateur.

48: Sur la situation outre Manche, cf notamment les articles parus dans la revue *Médiathèques publiques* il y a une quinzaine d'années: GIRARD, Alain. Réseaux et coopération interbibliothèques en Grande-Bretagne: Une expérience exemplaire?. oct.-déc. 1977, p. 31-42 et BAUDIN, Guy. La médiathèque de secteur à l'étranger. janv.-mars 1979, n°49, p. 30-35. Sur la situation outre Rhin, outre les articles d'Hugues Vanbesien cités, on peut mentionner: BAUDIN, Dominique. La bibliothèque de Würtemberg à Stuttgart: Informatique, réseau et bibliographie régionale. *B.B.F.*, 1990, n°5, p. 296-307.

logies du traitement des supports de l'information, semble compter sur la numérisation⁴⁹ massive des documents, pour en assurer à la fois la communication accélérée et la préservation sous leur forme originale.

Mais peut-être y a-t-il là, en développant le "modèle" du P.E.B., qui dessert prioritairement -y compris sur le plan tarifaire- le réseau universitaire⁵⁰, le risque de négliger le fait que la demande a été largement structurée par l'offre, ou plutôt par l'existence de deux outils performants, le Catalogue collectif national des publications en série (C.C.N.) et l'I.N.I.S.T. pour les bases bibliographiques scientifiques, qui privilégient tous deux un même type de documents: les articles de périodiques.

Considération qui, jointe au récent échec du programme Foudre au stade expérimental, devrait conduire à une certaine prudence dans l'appréciation des flux documentaires et, également, à relativiser les performances comparées du P.E.B. et du Centre de prêt de la Bibliothèque nationale⁵¹. Ce dernier, en effet, outre, comme on l'a déjà noté, qu'il

49: cf LACOUR, Marie-Christine. RNIS, NUMERIS: Vers de nouvelles perspectives de circulation de l'information. *Documentaliste*, janv.-fév.1990, vol.27, n°1, p. 34-41 et VARLOOT, Denis et CHAMBAUD, Serge. La bibliothèque de demain: Du robinet à la fiole. *ibid.*, janv.-fév. 1991, vol.28, n°1, p. 3-7.

50: cf PALLIER, Denis. Les bibliothèques universitaires de 1945 à 1975: Chiffres et sources statistiques. *B.B.F.*, 1992, t.37, n°3, p. 58-69.

51: En ce qui concerne la réussite du P.E.B., citée en exemple par MELOT, Michel. ouv. cité, p. 62, elle est à mettre en regard des résultats du centre de prêt de la British Library (cf BELBENOIT-AVICH, Pierre-Marie. Le British Document Supply Centre. *B.B.F.*, 1992, t.37, n°3, p.52-57). Pour les statistiques du Centre de prêt de la B.N., cf tableau reproduit à l'annexe 3, aimablement fourni par ses responsables.

voit aboutir à lui, pour ainsi dire mécaniquement, un pourcentage -encore à évaluer- du total des demandes de prêt, dont la plupart, vu la structure de ses fonds⁵², doivent être réorientées, voit régulièrement décliner ces dernières années les demandes d'articles de périodiques, quand croissent au contraire continûment celles de monographies⁵³.

Enfin, la logique de fonctionnement du Centre de prêt est toute autre que celle de l'I.N.I.S.T., qui semble inspirer la Bibliothèque de France dans ses projets les plus ambitieux: hormis pour les articles de périodiques, pour lesquels un système archaïque de vignette inter-établissements assure la délivrance payante de photocopies, il n'y a pas de prestations tarifées, mais *prêt gratuit* d'originaux ou, dans le cas de collections de périodiques, de microfilms réalisés à Sablé ou par l'A.C.R.P.P.

Or ce système ne saurait être remplacé sur une grande échelle par la numérisation, qui reste, l'arrêt de FOUJRE l'a prouvé, un procédé très coûteux. Mais, vu le désintérêt manifesté pour le Centre de prêt, tant par sa tutelle actuelle (la Bibliothèque nationale) que par son éventuel "reprenneur" (la Bibliothèque de France), pourquoi ne pas envisager de transformer cet autre outil national indispensable en établissement public ou en G.I.P.⁵⁴, sur le

52: cf tableau reproduit à l'annexe 4. Il est à prendre en considération que le centre reçoit depuis 1980 le second exemplaire du dépôt légal.

53: cf tableau reproduit à l'annexe 5.

54: structure qui pourrait associer la Bibliothèque de France, la Direction du livre et la D.P.D.U., car il est à noter que le Centre a hérité du catalogue collectif dit "de Montpellier", regroupant les acquisitions annuelles des bibliothèques universitaires de 1895 à 1936.

modèle du S.B.N. ou du C.C.F., statut qui lui permettrait de redéployer ses collections et pourquoi pas de les accroître rétrospectivement en assurant les fonctions de "dépôt-silo"⁵⁵ (d'ailleurs décentralisable) au niveau national pour les collections rebutées localement?

55: cf PALLIER, Denis. Conservation, communication, élimination: Le problème bibliothéconomique des silos. *B.B.F.*, 1990, n°5.

Deuxième partie

La bibliothèque municipale classée d'Orléans.

Un élément moteur pour la coopération en région Centre?

1	Un établissement dans son environnement géo-culturel.	35
2	Une (jeune) agence de coopération à la croisée des chemins: AGIR.....	38
3	Le pôle orléanais.....	43
4	Le CROM ligérien: Un projet fédérateur?.....	45
	A Caractéristiques du projet.....	46
	B Perspectives de développement.....	48
	C Culture et Education nationale: La coopération problématique.....	51

Après ce rapide balayage de l'évolution historique des modes institutionnels de la coopération entre bibliothèques au niveau national -et théorique-, l'étude de ses applications au niveau de la bibliothèque municipale d'Orléans va nous permettre de confronter le discours aux réalités locales, vues du chef-lieu de région et à partir de la plus grosse unité de lecture publique du Centre.

1

Un établissement dans son environnement géo-culturel

A quelques mois désormais de son déménagement de la rue Dupanloup, après un séjour de soixante-dix dans l'ancien palais archiépiscopal, et de sa réincarnation en moderne médiathèque place Gambetta, la bibliothèque municipale classée d'Orléans, qui prend également rang parmi les bibliothèques municipales à vocation régionale¹, paraît être parvenue à un tournant de son histoire. Aussi a-t-il semblé intéressant de réfléchir, au regard des réalisations présentes et des projets en cours, au rôle futur de l'établissement rénové comme animateur des réseaux de la coopération documentaire en région Centre.

Sans doute ce redéploiement et ce nouveau statut viennent-ils consacrer, dans le contexte régional d'un foisonnement de projets de constructions de bibliothèques²,

1: et pour cause, le maire d'Orléans, Jean-Pierre Sueur, se trouvant être, comme secrétaire d'Etat aux collectivités locales, co-signataire de la loi du 13 juillet dernier réformant les modalités d'application du concours particulier.

2: cf SERON, Jean-François. Le livre en région Centre: L'action de l'Etat. *B.B.F.*, 1992, t.37, n°5, p. 44-53.

une prééminence traditionnelle dans le paysage de la lecture publique en région Centre. Prééminence incontestée dans le domaine patrimonial, où ses collections placent la bibliothèque municipale d'Orléans au premier rang, d'autant que ses deux principales rivales, son homologue tourangelle et les archives départementales du Loiret, ont vu les leurs gravement endommagées lors de la seconde guerre mondiale et n'ont pu depuis, malgré des efforts significatifs en ce sens, reconstituer des fonds anciens d'une richesse comparable.

Prééminence plus fragile peut-être dans sa dimension géo-économique³, car étroitement liée au développement de l'agglomération orléanaise et au rayonnement du chef-lieu d'une région aux contours historiques et géographiques bien problématiques... N'est-il pas en effet significatif qu'Orléans, choisie en 1956 comme siège de la préfecture de région aux dépens de sa rivale tourangelle pourtant plus peuplée, n'ait jamais pu refaire son handicap démographique initial⁴, quoiqu'ayant bénéficié pendant trois décennies (1950-1980) du mouvement de déconcentration affectant les unités de production industrielle des entreprises aux sièges sociaux parisiens, et aussi dans le secteur des services sur le site de La Source?

Sans doute la situation exceptionnellement favorable

3: analyse largement inspirée par VERRIERE, Jacques et BRANCHEREAU, Jean-Pierre. L'économie des régions Centre et Pays-de-Loire. 1984.

4: la population de l'agglomération tourangelle étant passée de 126 000 habitants en 1956 à 255 000 en 1982, alors que celle de l'agglomération orléanaise passait de 101 000 habitants à 220 000 (chiffres extraits de l'ouvrage cité ci-dessus).

d'Orléans au carrefour des grandes voies de communication autoroutières et ferroviaires a-t-elle eu pour contrepartie la satellisation de l'agglomération et de toute une partie du département, comme d'ailleurs de celui, voisin, de l'Eure-et-Loir, vis-à-vis de l'Ile-de-France, l'empêchant ainsi de développer l'ensemble des fonctions d'une capitale régionale de plein exercice. Parallèlement, la rivale tourangelle a su s'imposer comme le principal pôle universitaire, également siège de la Chambre régionale de commerce et d'industrie et du seul grand quotidien à diffusion régionale, la Nouvelle République du Centre-Ouest, et bénéficie désormais de surcroît d'une liaison TGV avec la capitale qui, à l'heure du déclin semble-t-il irréversible des activités industrielles, la place dans une situation on ne peut plus favorable pour attirer celles du tertiaire⁵...

Cependant, comme aucune des deux cités ne semblait en mesure d'imposer à la région un véritable *leadership*⁶, leurs édiles semblent avoir pris le parti, depuis plus d'une vingtaine d'années, de travailler ensemble à la construction d'un axe ligérien Orléans-Blois-Tours⁷.

5: cf carte reproduite à l'annexe 6.

6: cf carte reproduite à l'annexe 7.

7: idée développée dès 1969 dans le cadre d'un projet d'unité urbaine coordonnée Tours-Blois-Orléans, confiée à l'Organisation d'étude d'aménagement de la Loire moyenne, qui n'aboutit alors qu'à la publication d'un livre blanc en 1971.

Plus problématique est le rôle de moteur joué par cet axe fertile pour le développement de l'ensemble de la région Centre, comme le montrent clairement les velléités de rattachement du département de l'Indre à la région Limousin en 1981-1982, et l'attraction de plus en plus forte exercée sur le département de l'Eure-et-Loire et le pôle chartrain par le développement de l'axe Versailles - Rambouillet - Sait-Quentin-en-Yvelines, cette dernière ville nouvelle de-

Il semble devoir maintenant en être de même dans le domaine bibliothéconomique avec le projet de CDROM bibliographique développé en commun par les bibliothèques de ces trois villes, projet sur lequel nous aurons à revenir, car il constitue sans aucun doute le premier acte d'une coopération régionale revisitée, à l'heure de la mise en place des réseaux documentaires nationaux.

2

Une (jeune) agence de coopération à la croisée des chemins:

AGIR

A l'heure actuelle en effet, c'est l'agence régionale de coopération AGIR qui constitue le pivot de cette coopération. Mais, tard venue sur la scène régionale (1987-1988) et encore aujourd'hui contestée par une partie des professionnels et des élus, elle vaut surtout, dans le secteur bibliothéconomique, par l'engagement non démenti des responsables des principales bibliothèques, dans le domaine patrimonial notamment.

Mais, parallèlement, sous l'impulsion du conseiller-livre de la DRAC, M. J.-F. Seron, elle a dès ses origines orienté pour une grande part ses activités vers la promotion du secteur économique du livre, orientation visible au niveau de son conseil d'administration avec la présence d'éditeurs et de libraires locaux, dans le contenu rédactionnel de son *Bulletin* et dans le parrainage de nombreuses manifestations, dont les plus médiatiques restent les Journées du livre en région Centre, tenues de 1986 à

vant devenir rapidement l'université de rattachement de Chartres.

1989 à la Halle aux grains de Blois, et du stand des éditeurs régionaux lors du Salon du livre de Paris. Orientation d'ailleurs consacrée au grand jour par une assemblée extraordinaire de l'association, tenue à Blois à l'automne 1990⁸, qui entérinait la métamorphose d'AGIR, d'AGence pour l'Information et la gestion en Réseau en AGence Interprofessionnelle Régionale pour le livre et les médias, assumant dès lors les missions d'un centre régional du livre.

Transformation qui consacrait certes l'échec au niveau national des bases bibliographiques régionales de la première génération des agences, mais induisait peut-être une certaine confusion dans les missions assumées par AGIR. On en veut pour preuve les regrets exprimés par J.-F. Seron de voir le Conseil régional se refuser à participer au cofinancement avec l'Etat d'un centre régional des lettres proprement dit, alors qu'il prend acte parallèlement du rôle désormais imparti dans le domaine proprement bibliothéconomique aux établissements: " La coopération lancée sur des opérations fortes doit se recentrer sur le réseau des bibliothèques et avancer sur la concertation des acquisitions et de la conservation"⁹.

On ne saurait mieux dire qu'en l'absence d'une volonté politique affirmée au niveau régional de développer une action en faveur des bibliothèques, il convient d'impliquer les responsables politiques au niveau des équipements dont ils assument directement la tutelle et qui sont singulièrement porteurs en termes d'images dans la phase actuelle de construction de nouvelles bibliothèques, pour

8: cf le compte-rendu dans le *Bulletin de l'AGIR*, n°11.

9: cf SERON, Jean-François. art. cité.

lesquelles bien sûr il importera de faire valoir les avantages escomptés d'un fonctionnement en réseau.

C'est d'ailleurs cette implication qui a déjà été amorcée dans le cadre d'AGIR avec les opérations conduites par l'association dans le domaine patrimonial, où la richesse monumentale de la région assurait de surcroît une sensibilisation préalable des élus. La subvention annuelle de six cent mille francs, votée par le conseil régional depuis 1990 pour permettre la restauration de documents manuscrits ou imprimés anciens, bénéficie en fait directement à chacun des établissements qui voit son dossier retenu lors de leur examen par une instance *nationale*.

Sans doute est-ce là la forme la plus primitive d'une coopération qui se limite en l'espèce à un partage de crédits certes décentralisés. Mais d'autres opérations conduites par AGIR ont revêtu une valeur coopérative plus constructive: l'édition de plaquettes, parmi lesquelles on peut citer *Découvertes, redécouvertes: Guide des fonds spécialisés des bibliothèques municipales et départementales de la région Centre* et *Le patrimoine écrit est en danger*, toutes deux destinées à la sensibilisation du public et des élus, tout comme d'ailleurs l'exposition intitulée *Trésors de la région Centre: Trente-six documents précieux conservés dans les bibliothèques et services d'archives*, dont on peut peut-être simplement regretter qu'elle n'ait pas circulé dans la région comme cela avait été initialement prévu...

Enfin, l'inventaire en cours des cartes et plans conservés dans la région Centre, entrepris de leur propre initiative par deux anciens bibliothécaires chartrains, recrutés depuis par AGIR et épaulés logistiquement par le

département spécialisé de la Bibliothèque nationale¹⁰, si, grâce au concours vigilant des professionnels régionaux, il va au bout de sa logique en prenant en compte les documents conservés par les dépôts d'archives, constituera peut-être la première pierre d'une entreprise d'envergure nationale, véritable catalogue collectif sur le modèle de celui en cours pour les incunables. Un autre projet actuellement développé concerne cette fois les collections de périodiques locaux, dont il s'agit, après un recensement préalable des collections de chaque établissement à partir d'un formulaire commun, d'assurer la sauvegarde par une politique de conservation partagée¹¹ et une campagne de microfilmage, associant là encore les moyens des services d'archives, bénéficiaires du dépôt administratif imprimeurs pour les périodiques, à ceux des bibliothèques.

Le mérite essentiel de telles opérations est peut-être d'avoir permis de circonscrire le champ d'intervention le plus approprié pour les bibliothèques en tant qu'institutions dans le domaine de la coopération. L'animation culturelle autour du livre n'est pas une tâche moins noble, et la région Centre n'est d'ailleurs pas dépourvue d'atouts en ce domaine avec le riche patrimoine monumental des maisons d'écrivains ou l'accueil par certai-

10: cf PACHA, Béatrice. Le catalogue collectif des cartes et plans de la région Centre. *Bulletin de l'A.B.F.*, 1991, n°153, p. 50-52 et *Bulletin de l'AGIR*, automne 1992, n°20, qui annonce une campagne de microfilmage des fonds recensés.

11: On peut noter que l'article paru dans le dernier *Bulletin de l'AGIR* précité prend soin de préciser qu'il n'est aucunement question de mettre en place une politique d'acquisitions concertée...

nes collectivités d'écrivains-résidents¹², mais on est en droit de penser que la prise en compte de cette dimension n'incombe qu'accessoirement aux établissements...

Du moins les agences ont-elles eu le mérite d'"institutionnaliser" -mais sur la base du volontariat- des pratiques coopératives informelles antérieurement, et donc très liées à la personnalité de leurs initiateurs. Sans doute l'existence de relations confraternelles chaleureuses peut-elle être un biais heureux dans le cas où les tutelles sont en froid, mais à l'inverse le heurt des personnalités entre professionnels peut aussi être un obstacle au développement de la coopération.

D'où l'intérêt d'impliquer les établissements directement, de manière structurelle, et non plus seulement au travers de la démarche volontariste de tel ou tel de leurs responsables. Telle est, semble-t-il, l'une des implications des deux grands projets actuellement développés au niveau national, celui des bibliothèques municipales à vocation régionale et celui des pôles associés de la Bibliothèque de France.

Ainsi retrouve-t-on au niveau régional les bibliothèques municipales d'Orléans et Tours comme pivots de cette coopération institutionnalisée, appelées l'une et l'autre à recevoir le statut de bibliothèque municipale à vocation régionale et à se trouver inéluctablement impliquées dans la constitution d'un pôle associé de la Bibliothèque de France, au nom d'une complémentarité, tout à la fois géographique et universitaire, évidente, dont le projet de CDROM ligérien pourrait être la première préfiguration.

12: cf SERON, Jean-François. art. cité.

Le pôle orléanais

Mais, avant de revenir sur ce dernier projet, peut-être convient-il d'examiner quel rôle fédérateur la bibliothèque municipale d'Orléans peut jouer sur son environnement documentaire immédiat dans la perspective de la constitution d'un pôle associé mettant en jeu le maximum de gisements documentaires.

Hormis le cas de la bibliothèque universitaire, relevant d'une autre tutelle et qui sera traité au travers du projet de CDROM, les partenaires potentiels de la bibliothèque relèvent tous eux aussi de l'autorité municipale, et auraient donc vocation institutionnellement à travailler en réseau avec elle. Mode de travail qui est déjà celui de la bibliothèque entre la "centrale", d'ailleurs fortement structurée en deux unités, la lecture publique et le fonds d'étude, et les annexes de quartier (Madeleine, Blossières, Gare, Argonne) sur la rive droite, la médiathèque de La Source sur la rive gauche, réseau tout à fait susceptible de s'adapter à l'arrivée de nouveaux partenaires, dont l'apport potentiel semble d'ailleurs avoir déjà été pris en compte lors du choix de la société GEAC dans l'hiver 1988-1989 pour procéder à la réinformatisation du fonds de la bibliothèque municipale.

Reste que tous les partenaires potentiels n'offrent sans doute pas la même disponibilité; ainsi, le Muséum d'histoire naturelle, réalisation culturelle phare de la précédente équipe municipale, s'est trouvé depuis quelque peu mis en quarantaine au niveau de ses crédits de fonctionnement, ce qui laisse assez mal augurer de l'avenir immédiat, même si

il reste à terme un pôle documentaire tout à fait intéressant¹³, et ce dans plusieurs directions: pour le milieu scolaire, qui constitue une forte proportion de son public, d'une part, pour ses liens avec les autres muséums provinciaux, de l'autre. Le Musée des beaux-arts, quant à lui, qui vient d'engager une bibliothécaire précédemment affectée à l'annexe de La Source pour assurer la mise en valeur de son fonds documentaire, semble s'offrir désormais comme un partenaire tout désigné... Plus incertain en revanche pourrait être l'Institut d'arts visuels, dont la vocation spécifiquement pédagogique de son fonds documentaire s'accommoderait peut-être mal de l'entrée sur une base bibliographique commune ouverte au grand public.

Deux autres institutions culturelles orléanaises enfin semblent entrer de plein pied dans le champ de la coopération défini pour les pôles associés et ont d'ailleurs déjà été pris en compte pour le recensement de leurs fonds dans le Catalogue collectif de France: il s'agit des centres Charles Péguy et Jeanne d'Arc, lesquels, fondés respectivement par décision municipale en 1964 et 1974, associent en leur sein des activités muséographiques aux fonctions de centres documentaires spécialisés, assurant l'accueil d'un vaste public allant du simple curieux au chercheur, le tout sous la direction d'universitaires orléanais détachés dans des emplois à mi-temps. Sans doute de tels centres offriront-ils au pôle orléanais une spécificité thématique certaine, mais on ne peut se défendre à leur encontre d'un sentiment de gâchis des ressources:

13: cf GROGNET, Hélène. *Les muséums d'histoire naturelle de province et leurs bibliothèques*. mémoire ENSB, 1990, p. 104-123.

hormis la documentation originale, manuscrits et correspondances de Péguy essentiellement, ou microfilmée, qui n'a d'ailleurs pas vocation à figurer dans le Catalogue collectif de France, la quasi-totalité de la littérature secondaire sur ces sujets sera de toutes façons acquise par la bibliothèque municipale au titre de l'histoire locale, et mise ainsi à la disposition du plus large public. Ne pourrait-on envisager dès lors un regroupement matériel de l'ensemble de cette documentation au sein de la médiathèque?

4

Le CDROM ligérien, un projet fédérateur?

Pour mieux apprécier la portée du projet de CDROM bibliographique actuellement développé en commun par les bibliothèques municipales de Tours, Blois et Orléans, et son impact sur le paysage bibliothéconomique de la région Centre, il importe tout d'abord de prendre en considération le caractère nettement volontariste de la démarche de ses concepteurs.

Elle correspond en effet à des engagements déjà affirmés en matière de coopération régionale de la part des professionnels, comme en attestent les responsabilités exercées par M. Ermakoff au sein de l'agence de coopération AGIR dont il est le président et par M. Deguilly à la tête de l'Association des bibliothécaires français pour la région Centre. Et elle semble avoir heureusement rencontré la volonté politique des élus des trois villes, désireux de travailler ensemble -tout à fait conformément d'ailleurs à la logique du développement géo-économique d'une région dont l'axe ligérien constitue l'épine dorsale.

D'ailleurs, sans doute ne s'agit-il là dans l'esprit des intéressés que du premier acte d'une coopération appelée à se développer, dans le cadre notamment du projet des pôles associés de la Bibliothèque de France. Cette réalisation s'insère en tout cas parfaitement dans la logique du Catalogue collectif de France, à la destinée duquel l'établissement public de la Bibliothèque de France préside jusqu'en 1995, et correspond à l'une des missions prioritaires traditionnellement assignée à la coopération entre bibliothèques: la diffusion de l'information bibliographique, préalable nécessaire au développement d'autres fonctions coopératives.

A. Caractéristiques du projet

En tout cas, le parti technologique adopté, celui d'un CDROM doté d'un logiciel de gestion intégré, où seront juxtaposées les bases bibliographiques informatisées de chaque établissement, manifeste sans équivoque le souci d'un engagement à parts égales de chacun des coopérateurs.

En effet, il eût été techniquement possible de prévoir l'implantation sur l'unité centrale de l'ordinateur orléanais d'une base bibliographique unique gérée par le logiciel GEAC et fusionnant les trois types de notices. Mais, outre que cette solution eût fait politiquement la part trop belle à l'un des partenaires dans une région traditionnellement bicéphale, elle a surtout été écartée pour des considérations financières: d'une part, en effet, l'essentiel des coûts de fonctionnement du système tant en matériel qu'en personnel eût reposé sur le maillon orléanais, et, d'autre part, le coût du transfert des

données stockées à Blois et Tours via le réseau Transpac s'est révéélé dissuasif.

Sans doute, dans le type de configuration retenu, reste-t-il à déterminer précisément la quote-part financière de chacun des partenaires, en fonction très probablement de l'importance respective de leur collectivité tutélaire, et surtout l'instance de pilotage du système. En l'état actuel, c'est tout naturellement vers l'agence de coopération AGIR que les regards semblent converger, sans qu'il apparaisse encore très clairement dans quelle mesure ce produit élaboré par trois des plus gros établissements régionaux, dans une logique de service public, certes, destiné à la plus large diffusion -et assuré à ce titre d'un cofinancement par l'Etat au titre de la deuxième part du concours particulier des bibliothèques municipales-, répondra à l'attente des autres coopérateurs et selon quelles modalités ils pourront être associés à son développement ultérieur...

Le système retenu, si on l'analyse d'après ce qui constitue son modèle avoué, le CDROM dit de la "Montagne Sainte-Geneviève"¹⁴, présente en effet un inconvénient assez grave, d'ailleurs immédiatement perceptible pour l'utilisateur: il doit reformuler sa question à chaque fois qu'il change de base de données, procédure certes assez légère pour un système à trois bases, mais qui constituerait un plus sérieux inconvénient si le nombre de participants venait à augmenter, comme le veulent la logique et l'esprit du projet. Reste que les représentants de la société Chadwick, conceptrice du CDROM du Quartier latin, ont, lors

14: cf BOISARD, Geneviève, JOLLY, Claude et SALOMON, S. Le CDROM du quartier Latin. *B.B.F.*, 1990, n°3.

de leur intervention au cours de la journée A.B.F du 15 juin à Orléans consacrée à la présentation des différents CDROM bibliographiques disponibles sur le marché, affirmé que les données issues des trois bibliothèques de Cujas, Sainte-Geneviève et la Sorbonne auraient pu être fusionnées en une base unique, mais que les responsables de ces trois établissements ont écarté cette configuration.

Or, si l'on se place dans l'hypothèse (lointaine?) de l'entrée sur le CDROM ligérien de nouveaux partenaires, ne voit-on pas poindre à l'horizon de délicats problèmes de gestion? Sans doute le développement d'un système assurant le "moulinage par masses" des données propres à chaque base occasionnerait-il des surcoûts qu'il importe dès maintenant d'évaluer. Mais, dans l'attente des effets unificateurs induits par le développement du Serveur bibliographique national et le rôle de relais dévolu, dans la tarification des notices, aux bibliothèques centrales de prêt -pour peu qu'elles soient informatisées-, dans l'immédiat, la diversité des logiciels de gestion utilisés dans les principales bibliothèques municipales de la région semble ne pas laisser d'autres perspectives, pour préserver les potentialités d'exploitation du CDROM, que de lourdes charges financières en matière d'interfaçage...

B. Perspectives de développement

La structure associative d'AGIR se révélera-t-elle alors toujours adaptée, et l'ampleur du projet ne nécessitera-t-elle pas un autre cadre juridique, établissement public, eût-on dit naguère, ou G.I.P, mieux adapté à l'association éventuelle de partenaires, privés notamment, et à une

redéfinition périodique de la participation de chacun -quand bien même ce dernier modèle ne serait plus prégnant dans le schéma de mise en place des pôles associés de la Bibliothèque de France?

Dans l'immédiat, reste à déterminer l'identité des utilisateurs potentiels du "produit" CDROM, pour certains appelés dans un futur proche à passer du statut de "clients" à celui d'"associés".

La configuration envisagée actuellement, celle des trois bases bibliographiques informatisées, est celle d'un fonds dit de lecture publique, avec cependant une forte connotation "étude", qui ne remonte pas au-delà, dans le cas de la base la plus développée (celle d'Orléans), du début des années 70. Un tel gisement documentaire paraît donc *a priori* susceptible d'intéresser tout le monde, depuis le dépôt municipal de BCP le plus reculé jusqu'à n'importe quelle section de bibliothèque universitaire en lettres ou sciences humaines. Mais dans quelle mesure ce formidable potentiel bibliographique est-il exploitable par l'ensemble du réseau des bibliothèques?

Pour ce qui est de la sphère institutionnelle de la lecture publique, il est clair que le CDROM pourrait jouer le rôle d'un réservoir bibliographique destiné à orienter le prêt inter tant au niveau national que régional d'ailleurs.

Le paradoxe est que les bibliothèques les plus susceptibles d'être intéressées par son contenu *en l'état actuel*, savoir les "petites" qui trouveraient sur le disque, au-delà de ce qui constituera le "fonds de commerce" de base de la lecture publique, des titres à la portée des seuls

"gros budgets" d'acquisition de Tours ou Orléans, ne sont sans doute pas en mesure d'investir dans l'achat d'un lecteur de CDROM, si l'on en croit les réactions observées lors de la journée ABF du 15 juin. Faut-il alors investir les bibliothèques centrales de prêt d'un rôle d'orientation et de centralisation des demandes, voire d'acheminement des ouvrages dans les limites de leurs circonscriptions géographiques, ou ce rôle devra-t-il incomber aux seules bibliothèques municipales à vocation régionale?

Ce dernier cas de figure fait en tout cas clairement apparaître qu'à côté des crédits d'équipement affectés aux B.M.V.R., au titre de la troisième part du concours particulier de la dotation générale de décentralisation, par la loi du 13 juillet 1992, une augmentation de leurs crédits de *fonctionnement* ne sera pas moins nécessaire, tant pour le recrutement de personnel supplémentaire que pour l'augmentation des budgets d'acquisition inhérents au développement du prêt inter.

Sans doute s'agit-il là d'une mission qui incombe tout à fait légitimement à la bibliothèque municipale classée d'Orléans, établissement bénéficiaire du dépôt légal imprimeur -du moins pour quatre des six départements composant la région Centre-, lequel représente à l'heure actuelle, en ce qui concerne les succès de librairie sujets à retirages, une manne pour la lecture publique, dont une fraction pourrait être d'office affectée au prêt inter régional. Dans cette perspective, il pourrait être intéressant de voir AGIR prendre l'initiative de la publication d'un catalogue des éditeurs imprimés dans la région Centre, qui serait diffusé auprès de toutes les bibliothèques et centres de documentation.

Par ailleurs, il faut souligner une des faiblesses de la base *dans son état actuel*: l'absence des collections anciennes ou d'intérêt local, qui constitueraient pourtant l'élément emblématique de l'identité régionale des fonds recensés et, à ce titre, permettraient aussi une véritable complémentarité avec les autres grosses unités de la lecture publique régionale¹⁵ et avec les dépôts d'archives départementales, souvent très riches pour l'histoire locale¹⁶. Sans doute la rétroconversion des fonds anciens et locaux est-elle prévue dans le cadre du Catalogue collectif de France, chantier annexe de la Bibliothèque de France; mais ce programme semble avoir pris ces derniers mois un certain retard et, de toutes façons, il ne semble pas devoir s'intéresser aux richesses des dépôts d'archives - partenaires déjà anciens des agences de coopération pourtant. La saisie de leurs fonds incombera-t-elle alors à AGIR ou entrera-t-elle dans les missions des futures bibliothèques municipales à vocation régionale?...

C. Culture et Education nationale: La coopération pro- blématique

En fin de compte, il apparaît que la complémentarité la plus immédiate est à rechercher du côté de l'Education nationale, à tout le moins sur le site bicéphale d'Orléans-La Source.

A l'heure actuelle en effet, le câblage en fibre optique de seize sites éparpillés sur le campus permet, à partir de

15: bibliothèques municipales des préfectures, et notamment la bibliothèque municipale *classée* de Bourges.

16: notamment en mémoires et thèses, déposés par les auteurs ayant travaillé sur leurs fonds.

micro-ordinateurs équipés d'un lecteur de CDROM et d'un logiciel spécifique, l'interrogation simultanée des bases bibliographiques diffusées sur CDROM et préalablement chargées sur un serveur central, implanté dans les locaux de la bibliothèque universitaire¹⁷. La complémentarité de ce micro-réseau avec le projet de CDROM ligérien est manifeste au moins à trois titres. Technologique en premier lieu, puisque l'identité des produits offerts par chacun des partenaires potentiels devrait les placer sur un pied de complète égalité.

Intellectuel ensuite, puisque les bases disponibles sur le serveur universitaire (l'allemande MAXDATA, base de données statistiques de l'OCDE, de la CEE, du FMI et de la Bundesbank, celles du CNRS, FRANCIS et PASCAL, disques couvrant la production d'une année, et Myriade, disque cumulatif du Catalogue collectif national des publications en série) n'entrent pas naturellement dans le champ d'intérêt d'une bibliothèque municipale; réciproquement, l'accès du public étudiant à un fonds de lecture publique (avec des ressources "étude" des plus conséquentes) se trouverait assuré. Car une coopération entre les deux institutions contribuerait également sans nul doute au désenclavement géographique et moral du campus de La Source: si le projet, actuellement à l'étude, de câblage entre la bibliothèque universitaire et l'annexe municipale de La Source, riveraine du campus, longtemps fer de lance du ré-

17: cf LEON, Annie et TABOURIN, Francis. Des CDROM en réseau: L'exemple de l'Université de Dauphine. *Documentaliste*, mars-avril 1991, vol.28, n°2, p. 98-99 et THOUMIEUX, Roger. Les bibliothèques universitaires: Informatisation et réseaux. *B.B.F.*, 1992, t.37, n°2, p. 62-72.

seau orléanais de lecture publique et déjà massivement fréquentée par un public étudiant, se concrétise, on peut en espérer une interpénétration des publics dans les différents établissements.

Cette perspective, si elle n'est sans doute pas faite pour rassurer les responsables de la bibliothèque universitaire, déjà confrontés à la surpopulation de leurs locaux, n'en rendra que plus urgente la réalisation de leurs projets de redéploiement d'une partie des collections. Car il ne fait guère de doute que c'est bien la population étudiante, en constante augmentation sur un campus qui est en train de faire exploser sa ceinture verte, qui a le plus à gagner à cette coopération: il deviendrait ainsi possible de localiser à partir de n'importe quel micro-ordinateur doté d'un lecteur de CDROM l'emplacement d'un titre sur l'agglomération, les déplacements se limitant dès lors à l'annexe de La Source pour y réserver l'ouvrage (disponible sous 48 h. grâce au système des navettes) ou ne s'effectuant plus qu'à coup sûr vers la rue Dupanloup ou la future médiathèque; à terme, on peut même espérer qu'un étudiant originaire de la région saura s'il peut espérer trouver chez lui le week-end le titre non disponible à Orléans...

Ce partenariat peut-il pour autant constituer l'esquisse d'un pôle documentaire fort, appelé à devenir pôle associé de la Bibliothèque de France?

Il n'est pas douteux que les responsables de la bibliothèque universitaire d'Orléans n'aient dans l'immédiat d'autres priorités. A la fin de l'année, en effet, au terme de la convention passée par le ministère de l'Education nationale avec France Telecom en février dernier, devrait

entrer en service le réseau Renater. L'Université d'Orléans devrait y jouer un rôle pilote, au sein de la plaque régionale où elle se trouvera associée à une vingtaine d'entreprises et centres de recherches, dont le CNRS, l'INRA et le Bureau de recherches géologiques et minières..., avant que ne soit réalisée la connexion avec les autres plaques régionales et centres universitaires d'Angers, Poitiers, Limoges... L'intérêt de ce projet, piloté au sein de l'université par le service informatique, réside, pour la bibliothèque universitaire, dans la diminution du coût (grâce au franchissement du seuil de masses d'informations nécessaire à la rentabilisation du contrat au niveau de l'université) et dans la réduction du temps nécessaire pour la connexion en ligne via Transpac aux banques de données du SUNIST et de l'INIST. Or la consultation en ligne des banques de données, traditionnel point fort de l'informatisation des bibliothèques universitaires françaises depuis la seconde moitié des années 70, reste une dimension fondamentale de la recherche bibliographique en sciences exactes, tant pour la fraîcheur des informations fournies qu'à cause du caractère incomplet des domaines couverts par PASCAL, qui ne peut notamment prétendre rivaliser avec Chimical abstracts...

Quant à l'autre choix, qui va s'imposer d'ici peu au service commun de la documentation de l'Université d'Orléans, celui de son système informatique, il est clair qu'il ne sera pas sans conséquences pour un éventuel développement ultérieur de la coopération avec la bibliothèque municipale. En l'état actuel, après l'étude préalable à l'informatisation confiée, à l'initiative de la DPDU, à la société Tosca, le comité de pilotage du projet

semble avoir écarté la possibilité de travailler, pour la conversion rétrospective de son fichier et la fourniture de notices, avec BN-Opale, ce qui semble impliquer une adhésion au réseau OCLC. Or, le choix du réservoir de notices bibliographiques ne saurait être sans conséquences: les notices dérivées d'OCLC sont en US-MARC, quand le logiciel GEAC de la bibliothèque municipale travaille en UNIMARC natif (couplé d'ailleurs avec BN-Opale rue Dupanloup). Or, il est évident que l'adoption du système GEAC par la bibliothèque universitaire ouvrirait cette fois toutes grandes les portes de la coopération entre les deux établissements, même s'il n'est pas possible d'affirmer à l'heure actuelle que tous les partenaires seraient alors dans un état d'esprit aussi favorable à la coopération...

De toutes façons, le traditionnel bicéphalisme universitaire de la région, conjugué à l'évolution actuelle qui voit la multiplication des antennes universitaires pour les premiers cycles au niveau des villes moyennes, implique à terme le développement de la coopération documentaire entre les deux secteurs à l'échelle régionale: au sommet, entre Tours et Orléans, en vertu de la complémentarité disciplinaire d'une université à l'autre, et, à la base, entre les services communs de la documentation de chacune et les structures documentaires d'accueil des antennes délocalisées.

Et la coordination entre ces différentes entités n'est pas le moindre des problèmes auxquels les responsables des bibliothèques universitaires et ceux des bibliothèques municipales de leur lieu d'implantation se trouvent confrontés actuellement. Si dans un cas, à Châteauroux,

l'accueil du public étudiant s'est trouvé naturellement assuré dans un local aménagé à cet effet, mais pleinement intégré aux espaces communs de la bibliothèque municipale, et, si l'enrichissement des collections s'y trouve assuré par le reversement d'une partie des crédits d'acquisition du service commun de la documentation de l'université d'Orléans via une association (ASEDIN), il n'y a pas pour autant concertation des différents responsables de la politique d'acquisitions. Ailleurs, à Bourges et à Chartres, les embryons de structures documentaires des I.U.T, géographiquement éloignés des bibliothèques locales, échappent, semble-t-il, à tout contrôle de leurs collections par des professionnels compétents, tandis que les bibliothèques municipales s'efforcent de répondre aussi aux demandes spécifiques de ce nouveau type de public en matière documentaire, sans pour autant bénéficier du reversement d'une partie des droits d'inscription universitaires...

Le cas blésois, où la tutelle universitaire est cette fois tourangelle, semble particulièrement révélateur des difficultés des uns et des autres à collaborer: alors que s'édifient côte à côte médiathèque municipale et institut universitaire, il semble que les négociations relatives à la conclusion d'une convention réglant les rapports entre le service commun de la documentation de Tours, la bibliothèque municipale et la ville de Blois soient dans l'impasse. La formule précédemment envisagée prévoyait un partage des murs de la médiathèque entre l'Etat et la commune, le reversement des droits universitaires de bibliothèque à la médiathèque pour les acquisitions (point qui semble avoir fait problème) et la tutelle du service commun de la documentation sur le directeur de l'établissement, désormais assimilé pour une

partie de ses activités à une section du service commun de la documentation -ce qui pouvait impliquer le passage de son directeur dans la fonction publique d'Etat, au rebours des évolutions statutaires en cours.

En conclusion, qu'espérer du développement des pratiques coopératives en matière de rapprochement des bibliothèques de lecture publique et de l'Education nationale?

En premier lieu, sans doute la mise en commun d'instruments bibliographiques informatisés, tout à la fois concurrents et complémentaires, serait-elle un premier pas déjà significatif dans la direction des usagers.

Cependant, du côté de l'Education nationale, la clef de cette évolution est peut-être moins dans les mains des professionnels, soumis aux directives de leur ministère de tutelle pour conduire la modernisation de leurs établissements en fonction de schémas nationaux, d'ailleurs changeants, prisonniers donc d'une logique de complémentarité verticale, que dans celles des conseils d'administration des services communs de la documentation. Ceux-ci en effet, où sont représentés usagers universitaires et collectivités locales de plus en plus impliquées dans le développement des campus, seront peut-être plus à même de donner une impulsion décisive à la coopération horizontale au niveau régional, par le biais de contrats de modernisation imposant un financement croisé des objectifs définis dans le cadre de la politique de contractualisation du ministère¹⁸. Peut-être cependant le fait que la région soit l'instance territoriale ayant en charge les universités

18: cf PEYLET, Roland. L'Etat, les universités et les collectivités territoriales. *B.B.F.*, 1992, n°5, p. 8-11.

posera-t-il un problème, dans la mesure où elle ne contrôle à l'heure actuelle aucune des instances actives dans le secteur de la lecture publique.

Quant à un partage institutionnalisé des fonctions entre les différents types d'établissements, il semble à l'heure actuelle relever de la gageure. Mais peut-être les modes de coopération encore embryonnaires qui se mettent empiriquement en place à la faveur de l'implantation des antennes universitaires opéreront-ils à court terme une révolution dans les esprits?

CONCLUSION

En guise de conclusion, sans doute convient-il tout d'abord de souligner les limites de la réflexion entreprise: développée à partir d'une lecture rétrospective des articles parus dans la presse professionnelle ces dernières années - dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont de valeur inégale et d'un maniement délicat pour le novice-, elle doit également beaucoup à l'expérience personnelle du stagiaire sur le terrain et aux impressions retirées de la petite enquête, ne prétendant aucunement à l'exhaustivité, menée auprès de quelques-uns des professionnels de la région Centre.

Mais une dimension a dû être presque complètement évacuée de ce mémoire: celle du financement des services de la coopération, faute de données chiffrées précises et à cause de mon absence d'expérience en matière d'évaluation de leur coût.

Dans ces limites, une des réalités les plus évidentes pour l'observateur est l'écart existant entre les réflexions développées du point de vue théorique, à un niveau d'abstraction parfois assez élevé, et les discours tenus sur le terrain, qui intègrent certains éléments d'une problématique de la coopération, mais les replacent toujours dans le cadre des préoccupations dominantes du fonctionnement d'un établissement ou d'un service, pour lequel cette dimension n'est généralement encore que secondaire.

Sans doute le projet de la Bibliothèque de France -dans

la mesure surtout où il se préoccupe de pallier aux carences de la Bibliothèque nationale dans le développement des "outils collectifs nationaux" qui ont si longtemps fait défaut pour la construction des réseaux documentaires (en regard notamment des réalisations étrangères)- peut-il jouer un rôle fédérateur, avec le risque néanmoins que cette logique ne soit par trop verticale et ne favorise la constitution de réseaux à deux vitesses.

Cependant, l'édification de niveaux de coopération géographiques horizontaux semble bénéficier de plusieurs atouts: le développement des technologies informatiques au cours des dix dernières années permet, après la phase initiale de la décentralisation, qui a vu l'équipement des bibliothèques sans concertation préalable, l'interfaçage des différentes bases au niveau local. Surtout, moteur probable de la coopération pour les années à venir, la logique de la décentralisation, seule susceptible de compenser le déséquilibre budgétaire structurel persistant entre grands équipements culturels parisiens et provinciaux, après avoir fait des bibliothèques des enjeux politiques de plus en plus importants en terme de satisfaction du public, va imposer aux établissements de travailler ensemble.

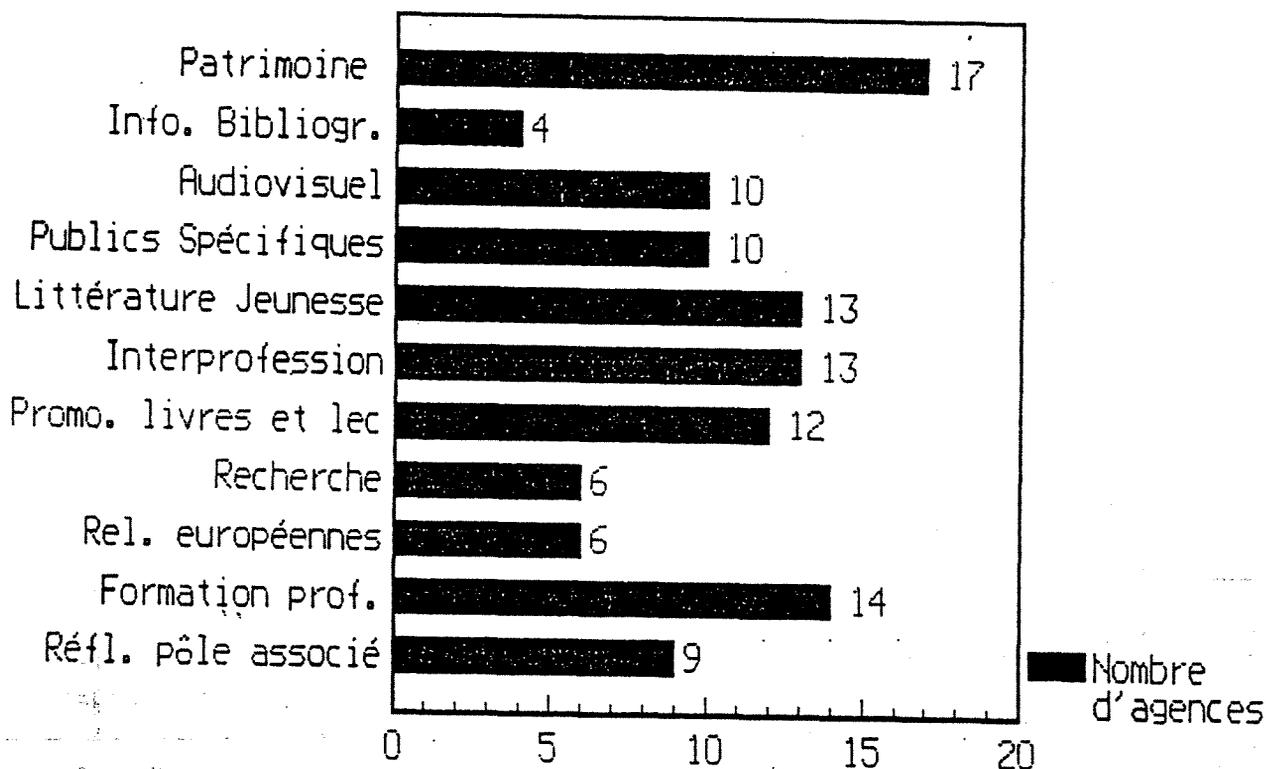
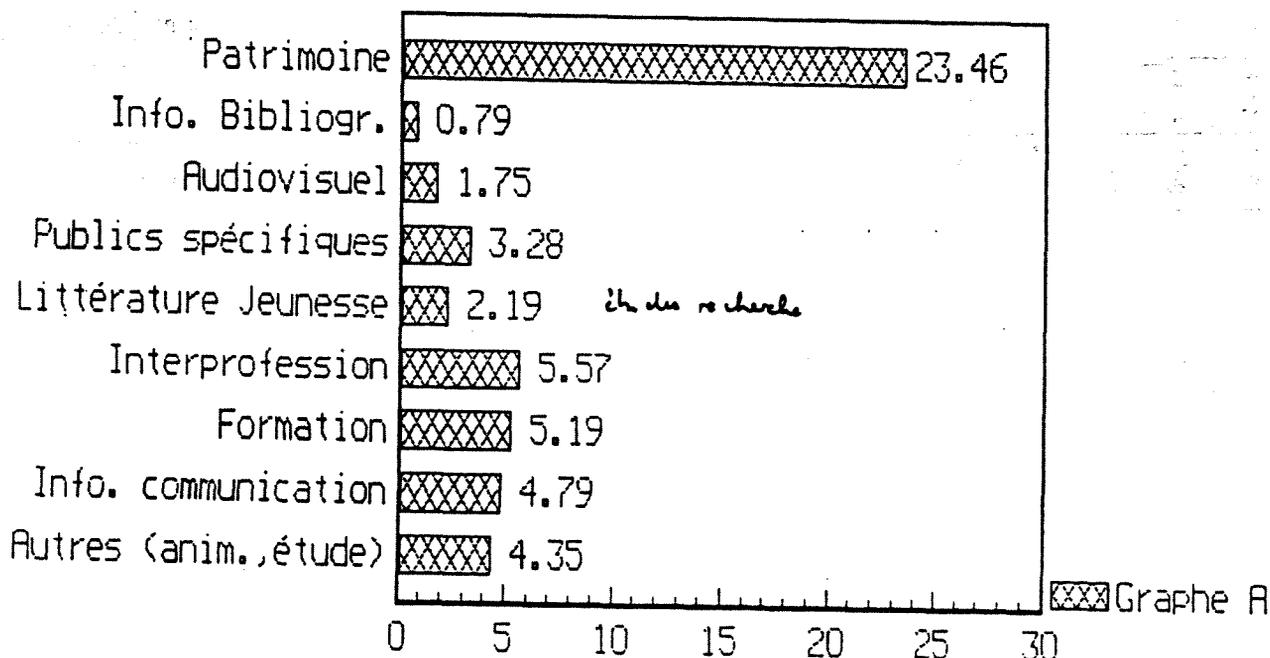
Sans doute les modalités institutionnelles de cette collaboration restent-elles encore pour une bonne part à explorer, mais elles devront pour réussir faire passer la coopération de l'ère du volontarisme associatif à celle de structures plus contraignantes, qui conduiront peut-être à une véritable révolution culturelle des pratiques professionnelles.

TABLE DES ANNEXES

1 Répartition des dépenses des agences de coopération par secteur d'activité.....	II
2 Composition des conseils d'administration des agences de coopération.....	III
3 Centre de prêt de la Bibliothèque nationale: Documents fournis.....	IV
4 Centre de prêt de la Bibliothèque nationale: Entrée des documents et traitement bibliographique.....	V
5 Centre de prêt de la Bibliothèque nationale: Demandes reçues.....	VI
6 Poids tertiaire des unités urbaines de plus de 30 000 habitants en région Centre (carte).....	VII
7 Réseau urbain de la région Centre (carte).....	VIII

2 - Dépenses

(voir tableau 4)

les activités des agences de
coopération en 1991Les dépenses d'activités des agences de
coopération en 1991
(moyenne nationale ventilée)
en %

Composition des conseils d'administration		ABCD	ABIDOC	ACCES	ACCOLAD	ACORD	AGIR	AHNCORD	ALCOL	ARMELL	CBA	CLLR	COBB	CORDIAL	CORAIL	COBRA	CRL Midi-Pyr.	INTERBIBLY	TOTAL	Moyenne en %
Nombre total de sièges		15	10	15	19	17	30	11	23	19	16	15	18	14	9	25	18	11	285	100
ELUS		6	0	10	9	4	13	4	8	5	3	0	8	6	1	12	7	0	96	33,69
dont	Conseils régionaux	1	0	3	0	4	1	0	1	0	0	0	1	2	1	1	7	0	22	7,71
	Conseils généraux	1	0	0	1	0	6	0	3	0	2	0	3	4	0	5	0	0	25	8,77
	Maires ou adjoints	4	0	7	8	0	6	4	4	5	1	0	4	0	0	6	0	0	49	17,21
BIBLIOTHECAIRES		9	7	3	4	8	5	7	7	8	12	15	8	7	6	8	2	8	124	43,50
dont	B.M.	6	5	3	2	7	5	5	3	5	7	7	6	4	3	5	0	6	79	27,50
	BCP/BDP	1	1	0	0	0	0	2	1	1	2	2	0	2	1	1	0	1	15	5,26
	B.U.	1	1	0	2	1	0	0	1	1	1	3	2	1	0	0	1	1	16	5,48
	Autres	1	0	0	0	0	0	0	2	1	2	3	0	0	2	3	1	0	15	5,26
DOCUMENTALISTES		0	1	0	4	1	1	0	1	0	1	0	1	1	0	0	0	0	11	3,85
dont	CRDP/CDDP	0	1	0	1	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	5	1,75
	CDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2	0,70
	Autres	0	0	0	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	1,40
LIBRAIRES		0	0	1	0	0	3	0	1	2	0	0	0	0	0	0	2	0	9	3,16
EDITEURS		0	0	0	0	0	3	0	1	2	0	0	0	0	0	4	4	0	14	4,92
AUTRES		0	2	1	2	4	5	0	5	2	0	0	1	0	2	1	3	3	31	10,88

font repris
révisés

Tableau 1

Annexe 3

Centre de prêt de la Bibliothèque nationale

Documents fournis

Source: aimablement fourni par le Centre de prêt.

	1988	1989	1990	1991
fonds du SdP	15 848	16 521	18 533	16 378
microfiches de Sablé	1 184	1 332	1 137	469
total	17 032	17 853	19 670	16 847
<u>photocopies</u>				
fonds du SdP	4 274	4 254	3 316	3 798
fonds BN	1 372	1 448	1 327	872
total	5 646	5 702	4 643	4 670
total fourni par le SdP	22 678	23 555	24 313	21 517
<u>autres bibliothèques</u> par l'intermédiaire du SdP	3 010	2 654	2 263	3 312
directement	2 751	2 084	2 456	2 097
total	5 761	4 738	4 719	5 409
total général	28 439	28 293	29 032	26 926

Taux de satisfaction des demandes

	fonds SdP	fonds SdP+BN	autres bib.	total
1988	45,7 %	51,5 %	13 %	64,5 %
1989	46,4 %	52,6 %	10,5 %	63,2 %
1990	48,3 %	51 %	9,9 %	60,9 %
1991	40,7 %	42,4 %	10,65 %	53,1 %

Abréviations

SdP: Service de prêt du Centre de Versailles.

BN : Bibliothèque nationale.

Annexe 4

Centre de prêt de la Bibliothèque nationale
Entrée des documents et traitement bibliographique

Source: fourni gracieusement par le Centre de prêt.

+ Entrée des documents et accroissement des collections

	1988	1989	1990	1991
dons et achats	4659	1632	713	183
dépôt légal	15539	23513	28565	22478
périodiques/papier	672	400	230	165
microfilms	126	382	803 dont 92 acq.	655 dont 140 acq.
microfiches	29327	32709	22183	43811

+ Etat des collections cotées

	1990	1991
monographies avant 1980	134 263	134 446
fonds DL	200 769	225 247
thèses/papier	45 230	45 230
partitions musicales	1 605	1 605
périodiques	21 433	21 721
microfiches	158 697	202 508
microfilms	1 846	2 484

Annexe 5

Centre de prêt de la Bibliothèque nationale

Communications à distance: prêt

Source: aimablement fourni par le Centre de prêt.

Demandes reçues

	1988	1989	1990	1991
<u>France</u>				
courrier	15 840	15 664	18 154	20 465
messagerie PEB	11 635	13 740	13 580	13 987
total	27 475	29 404	31 734	34 452
<u>étranger</u>				
courrier	16 305	15 232	15 126	15 739
OCLL	250	208	264	246
TELEX	771	540	487	308
total	17 326	15 980	15 877	16 293
<u>total général</u>	44 801	45 384	47 611	50 745
dont: monographies	36 255	36 834	40 070	43 100
périodiques	7 745	7 866	7 541	7 645

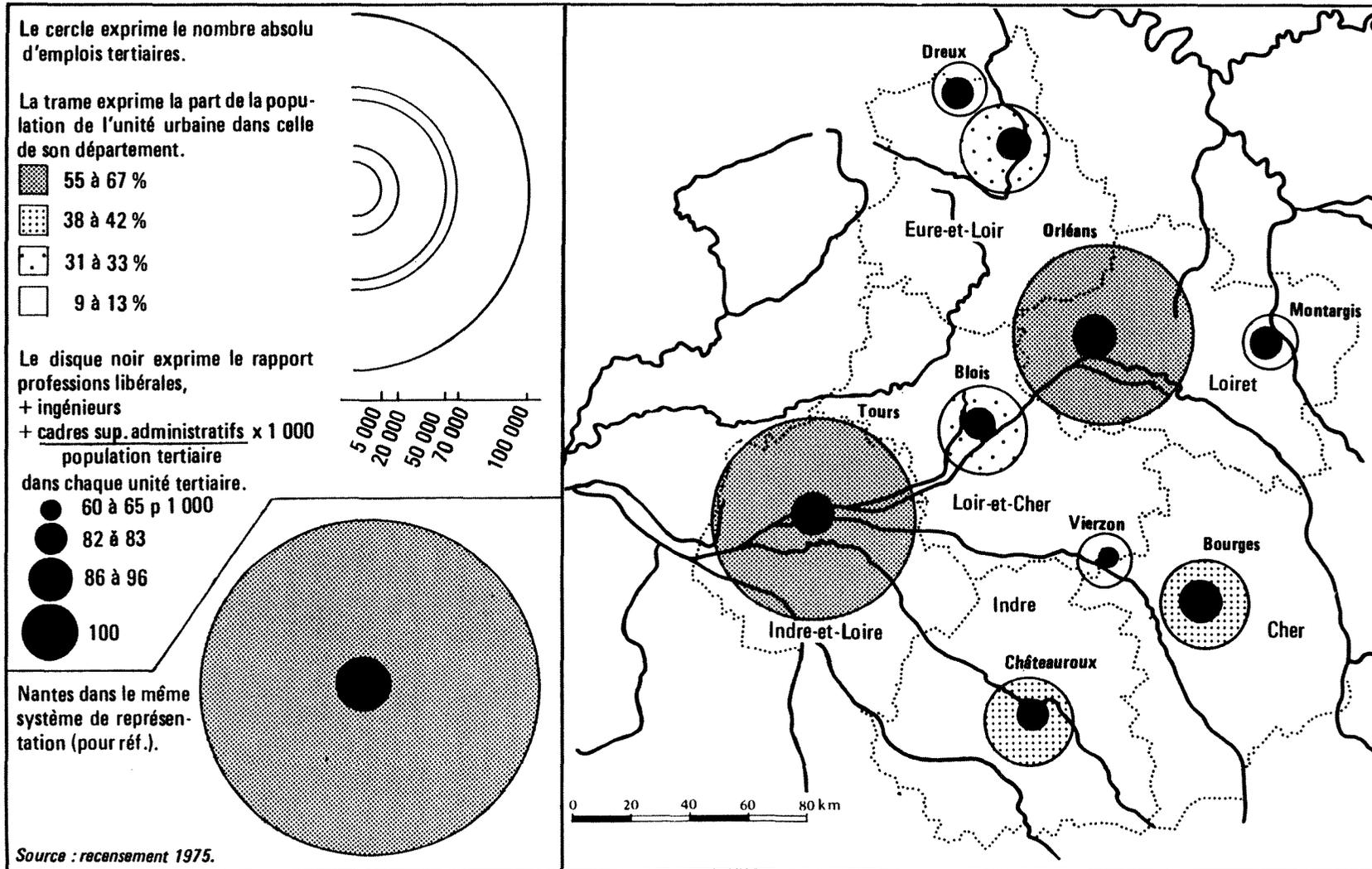
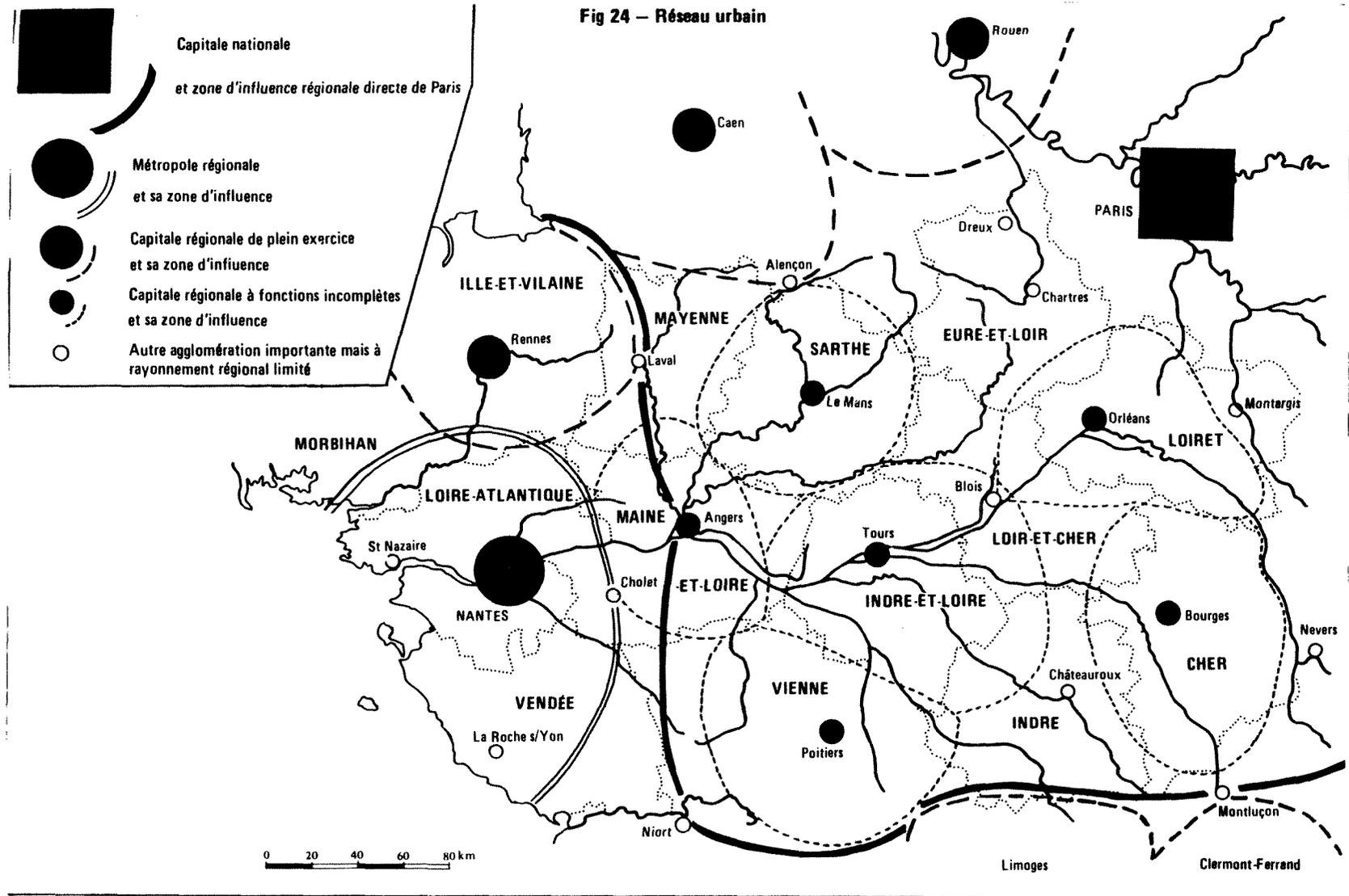


Fig 49 - Poids tertiaire et pouvoir directionnel des unités urbaines de plus de 30 000 h

Extrait de : VERDIERE, Jacques et BRANCHEREAU, Jean. Le *Economie des régions Centre et Pays de Loire.*
 Paris : Ed. Marketing, 1984. 224 p.

Fig 24 – Réseau urbain



Extrait de : VERRIERE, Jacques et BRANCHEREAU, Jean-Pierre. L'Économie des régions Centre et Pays de Loire.

Paris: Ed. Marketing, 1984. 224 p.

BIBLIOGRAPHIE

+ Bibliothèques et décentralisation

- COMTE, Henri. *Les bibliothèques publiques en France*. Villeurbanne: Presses de l'E.N.S.B., 1977.
- COSTA, Jean-Paul et JEGOUZO, Yves (dir.). *L'administration française face aux défis de la décentralisation*. Paris: S.T.H., 1988.
- Conseil supérieur des bibliothèques. *Charte des bibliothèques*. 1992, 14 p.
- DURR, Daniel. *Décentralisation et action culturelle sous la V^e République: Réflexions sur une évolution*. thèse de droit public, Lyon II, sous la dir. d'Henri Comte, 1988.
- Ecole nationale d'administration, promotion Condorcet. *La politique du livre*. 1991.
- FRIEDBERG, E. et URFALINO, Pierre. *La décentraliation culturelle: La culture au service des régions*. Paris: Centre de sociologie des organisations, 1984.
- GOURNAY, Bernard et WANGERMEE, Robert. *La politique culturelle de la France*. Conseil de l'Europe, La Documentation française, 1988.
- JARRIGE, Marie-Thérèse. *Administration et bibliothèques*. Paris: Cercle de la librairie, 1990.
- MESNARD, André-Hubert. *Droit et politique de la culture*. Paris: P.U.F., 1990.
- Ministère de la Culture. Direction du livre et de la culture. *Objectif lecture: Bibliothèques et décentralisation. Réseaux de lecture*. 2e éd., Paris, 1989.
- RIZZARDO, René. *La décentralisation culturelle: Rapport au ministre de la Culture et de la Communication*. Paris: La Documentation française, 1990.
- SAEZ, Guy. Les politiques de la culture. In GRAWITZ, Madeleine et LECA, Jean. *Traité de science politique*. Paris: P.U.F., 1985. t.4, Les politiques publiques, p.387-422.
- YVERT, Louis. Les catégories de bibliothèques municipales: Petite histoire d'une législation et d'une réglementation confuse. *B.B.F.*, 1992, vol.37, n°5, p. 54-71.

+ Coopération entre bibliothèques

- Rapports officiels

- PINGAUD, B. et BARREAU, J.-C. *Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture: Rapports au ministre de la Culture*. Paris: Dalloz, 1982.

- DESGRAVES, Louis. Rapport au Directeur du Livre et de la Lecture sur le patrimoine des bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1982, vol.27, n° 12, p. 657-688.
- YVERT, Louis. Décentralisation et bibliothèques publiques: bibliothèques des collectivités territoriales. Rapport au Directeur du Livre et de la Lecture établi par un groupe de travail présidé par Louis Yvert. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1984, vol. 29, n°4, p. 269-297.
- BRIAND, Gérard et ALESSIO, Michel. Rapport au Directeur du Livre et de la Lecture concernant les structures de coopération: extrait. *Interlignes*, mars 1989, n°10, p.3-6.

- Numéros spéciaux sur la coopération:
(par ordre chronologique)

- *Médiathèques publiques*, 1979, n°49: La médiathèque publique de secteur.
- *Bulletin de l'A.B.F.*, 2^{ème} trim. 1987, n°147: Réseaulument.
- *Interlignes*, mai 1987, n° 2: Coopération?
- *Coopération*, septembre 1987, n° 5.
- *Interlignes*, mars 1990, n° 10: Coopération.
- *Bulletin des bibliothèques de France*, 1991, n° 3.

- Articles de synthèse:

- BERTRAND, Anne-Marie. Bibliothèques en réseau: construire l'avenir. *Bulletin de l'A.B.F.*, 4^{ème} trim. 1990, n°149, p. 15-18.
- BERTRAND, ANNE-Marie. Compte-rendu du séminaire de la Fédération nationale des communes pour la culture (texte des interventions de D. Jamet, G. Perrin, D. Renoult, E. Pisier, J. Gattegno). *Interlignes*, juin 1991, n° 22.
- BERTRAND, Anne-Marie. Le patrimoine contre le réseau: questions sur l'avenir des bibliothèques municipales. *Bulletin de l'A.B.F.*, 2^{ème} trim. 1989, n° 143.
- BERTRAND, Anne-Marie. Le réseau dans le rétro. *Interlignes*, juin 1992, n° 27-28, p. 11-19.
- CALENGE, Bertrand. Réseaux à facettes: les établissements au coeur des flux bibliographiques et documentaires. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, n° 5, p. 12-23.
- F.F.C.B. *Actes des Perspectives pour la coopération*. Orléans. 3-4 juin 1991. 1991.
- *Lettres, Supplément n° 3*, juin 1992. Des bibliothèques en réseaux. Bordeaux. 14 janvier 1992.

- MELOT, Michel. La coopération entre les bibliothèques françaises. *Conseil supérieur des bibliothèques. Rapport du président pour l'année 1991*, p. 61-77.
- PASQUET, Marie-Claude. *La coopération entre bibliothèques: étude et perspectives. Projet de recherche*. E.N.S.B., 1987-1988, 22 p.
- ROCHER, Jean-Louis. De la ville à la région: les bibliothèques municipales classées en question. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1984, n° 4, p. 295-306.

- sur les agences régionales de coopération:

- ABIDOC, ACOLAD, INTERBIBLY, ... *Actes des Journées patrimoniales Arc-et-Senans. 15-16 octobre 1987*.
- ANHCORD. *Les bibliothèques publiques de Haute-Normandie: Inventaire des moyens et perspectives de coopération. Etude menée dans le cadre d'une convention entre le ministère de la Culture et le Conseil régional de Haute-Normandie*. s.l, (1990), 80 p.
- *Coopération*, bulletin d'information trimestriel de l'agence ACORD (Rhône-Alpes), dont la collection a été intégralement dépouillée.
- F.F.C.B. *Enquête: Etat des lieux de la coopération régionale. 1991*. Paris: 1992, 39 p.
- F.F.C.B. *L'interactif: le journal de la coopération*, n°s 4-8, devenu en 1992: *Les feuillets de l'Interactif*.
- GREGOIRE, Christiane et SYREN, André-Pierre. *A.C.O.R.D et Interbibly: esquisses pour une étude de coopération régionale entre bibliothèques. Mémoire de fin d'études de l'E.N.S.B. 1986-1987*. 77 p.

- sur les pôles associés de la Bibliothèque de France:

- Bibliothèque de France. Rapport du groupe de travail "pôles associés". *Rapport des groupes de travail 1991*, p. 174-220.
- GATTEGNO, Jean. *La bibliothèque de France à mi-parcours: De la TGB à la BN bis?* Paris: ED. du Cercle de la librairie, 1992.

- sur le Centre de prêt de la Bibliothèque nationale:

- BELLIER, Nicole. *Service de prêt de la bibliothèque nationale. Rapport annuel 1991.*
- BELLIER, Nicole et MALINGRE, Marie-Laure. *Service de prêt de la Bibliothèque nationale. Evaluation des collections (février 1992).*
- LELEU-ROUVRAY, Geneviève et BALIQUE, Agnès. *Manuel du C.C.O.E. et guide sommaire du prêt entre bibliothèques. Liste des sigles des bibliothèques adhérentes 1988.*

- réseaux locaux, CDROM et bibliothèques universitaires:

- BOISARD, Geneviève et al. Le CDROM du quartier latin. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, n° 3.
- LACOUR, Marie-Christine. RNIS, NUMERIS: Vers de nouvelles perspectives de circulation de l'information. *Documentaliste*, janv.-fév. 1990, vol. 27, n° 1, p.34-41.
- LAPELERIE, François. Le CDROM dans les bibliothèques américaines. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, n° 3-4.
- PEYLET, Roland. L'Etat, les universités et les collectivités territoriales. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, n°5, p. 8-11.
- PEZERIL, Maggy. Le réseau SIBIL. *Bulletin de l'A.B.F.*, 2^{ème} trim. 1992, n°155, p. 93-100.
- PIERDET, Christian. Bibliothèque universitaire et coopération régionale. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, n° 2, p. 96-98.
- RENOULT, Daniel. La rénovation des bibliothèques universitaires: trois ans après le rapport Miquel. *Le Débat*, mai-août 1992, n° 70, p. 129-142.
- THOUMIEUX, Roger. Les bibliothèques universitaires: informatisation et réseaux. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, n° 2, p. 62-72.
- WACHTER, Maggie et LA RIVIERE, Anne. Les réseaux locaux. *Documentaliste*, mars-avril 1991, vol. 28, n° 2.

- sur les rapports bibliothèque-école:

- *Bulletin de l'A.B.F.*, 3^{ème} trim. 1992, n° 156: Bibliothèque et éducation, compte-rendu du congrès d'Arles (mai 1992).
- CHARTIER, Anne-Marie. L'armoire de fer et le coussin. *La Bibliothèque*. Paris: AUTrement, avril 1991.
- LE DRO, Jean-Claude. La bibliothèque municipale et l'école. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1991, n°2.



- *Transversales*, nov. 1989, n°6: B.C.P. et école.

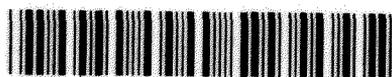
- les réalisations de nos voisins:

- BAUDIN, Dominique. La bibliothèque du Württemberg à Stuttgart: informatique, réseau et bibliographie régionale. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, n° 5, p. 296-307.
- BAUDIN, Guy. La médiathèque de secteur à l'étranger. *Médiathèques publiques*, janv.-mars 1979, n° 49, p. 30-35.
- BRADBURY, David. Les échanges de doubles au Royaume-Uni: Booknet, un service de la British Library. *Bulletin de l'A.B.F.*, 1^{er} trim. 1991, n° 150.
- BELBENOIT-AVICH, Pierre-Marie. Le British document supply center. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, n° 3, p. 52-57.
- GIRARD, Alain. Réseaux et coopération interbibliothèques en Grande-Bretagne: une expérience exemplaire? *Médiathèques publiques*, oct.-dec. 1977, n° 44, p. 31-42.
- GREIS, Claude. Les bibliothèques et l'interprofession en RFA. *Cahiers de l'économie du livre*, mars 1992, p. 178-207.

- sur le paysage des bibliothèques en région

Centre:

- *Bulletin de l'A.G.I.R.* (juin 1988- septembre 1992).
- GROGNET, Hélène. *Les muséums d'histoire naturelle de province et leurs bibliothèques. Mémoire E.N.S.B.*, 1990.
- PACHA, Béatrice. Le catalogue collectif des cartes et plans de la région Centre. *Bulletin de l'A.B.F.*, 4^{ème} trim. 1991, n° 153, p. 50-51.
- SERON, Jean-François. Le livre en région Centre: l'action de l'Etat. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, n° 5, p. 44-51.
- VERRIERE, Jacques et BRANCHEREAU, Jean-Pierre. *L'économie des régions Centre et Pays de Loire*. Paris: Ed. Marketing, 1984.



9596012